

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 91 (1958-1959)
Heft: 49

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Berner Schulblatt

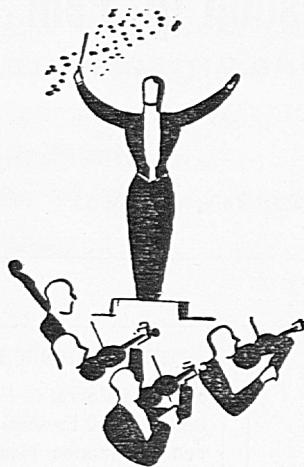
L'ECOLE BERNOISE

KORRESPONDENZBLATT
DES BERNISCHEN LEHRERVEREINS
ERSCHEINT JEDEN SAMSTAG



ORGANE DE LA SOCIETE
DES INSTITUTEURS BERNOIS
PARAIT CHAQUE SAMEDI

SEKRETARIAT DES BERNISCHEN LEHRERVEREINS: BERN, BAHNHOFPLATZ 1, 5. STOCK
SECRETARIAT DE LA SOCIETE DES INSTITUTEURS BERNOIS: BERNE, PLACE DE LA GARE 1, 5^e ETAGE
TELEPHON 031 - 23416 . POSTCHECK III 107 BERN



Ein musikalisches Erlebnis

Die neuen stereophonischen Schallplatten ermöglichen den 3dimensionalen, durchsichtigen Klang. Jedes Musikinstrument erklingt von seinem Standort. Eine unverbindliche Vorführung sagt mehr als alle Worte.

Wir führen:

- Stereoschallplatten
- Stereoplattenspieler
- Stereo-Hi-Fi-Verstärker
- Stereo Radio-Grammo Kombinationen

Grosse Auswahl an neuesten Geräten – individuelle Beratung. Stereo-Vorführung an unserer Schallplattenbar und in unserem Hi-Fi-Studio. Stereo-Prospektammlung.

Radio Kilchenmann Bern

Münzgraben b. Kasinoplatz Tel. 29529
Ihr Fachgeschäft für
Radio Grammo Fernsehen

In unserem Verlag sind erschienen:

Schultagebuch «Matter» mit neuartiger Einteilung, handliches Format, gefälliger Einband, Fr. 8.95.

Heft GVB für Geschäftsaufsatz, Verkehrslehre und Buchhaltung an Primar- und Fortbildungsschulen, mit Korrespondenzpapier, Buchhaltungspapier und 32 Formularen. Fr. 1.70.

Wegleitung dazu Fr. 1.05.

Kärtchen mit grossem 1 x 1, per 100 Stück Fr. 16.50, Dutzend Fr. 2.50, Stück 25 Rappen.

Jakob/Würth, Aufgaben für Rechnungs- und Buchführung, in der neuesten, umgearbeiteten 24. Auflage, Fr. 1.55. Leitfaden dazu Fr. 4.80, Schlüssel dazu Fr. 3.-.

Buchhaltungshefte, System Jakob.

Verlangen Sie Ansichtssendung

KAISER & Co. AG, Bern, Marktgasse 39-41
Schulmaterialien



bei
**KUNSTHANDLUNG
HANS HILLER**
NEUENGASSE 21
BERN
TELEFON 2 45 64

Der Schritt ins Leben

Handels- und Verkehrsschule Bern

Schwanengasse 11 Gegr. 1907 Telephon 031 - 3 54 49

Kurse: 21. April

für Post-, Bahn-, Zoll- und Telephon-Examen
für Handel, Verwaltung, Sekretariat, Hotel
für Laborantinnen- und Hausbeamtinnenschulen
für Arzt- und Zahnarztgehilfinnen



Semesterbeginn:
21. April

Bern, Kramgasse 16
Tel. 031 - 2 3177

Die Schule, die ihr Vertrauen verdient

Individuelle Ausbildung in Jahres- und Halbjahreskursen für Handel, Verkehr und Verwaltung. Vorbereitung auf medizinische und soziale Frauenberufe. Diplomabschluss und Leistungsausweise. 5-Tagewoche. Kostenlose Stellenvermittlung.

Unverbindliche Beratung, Prospekt und Referenzen durch die Direktion (Dr. J. Rischik).



Schule für medizinische Laborantinnen Engeried, Bern Gegründet 1927

Schulbeginn Ende April – Zweijährige, gründliche theoretische und praktische Ausbildung mit Diplomabschluss – Auskunft und Prospekte durch das

Sekretariat, Neuengasse 21, Bern, Tel. 031 - 2 35 44

Privatinstitut Dr. Fehr

PRIMAR- UND MITTELSCHULE

BERN, Lagerweg, Telephon 2 36 55

Im März spricht Balthasar Immergrün!

Grüss Gott meine lieben Pflanzerfreunde; da bin ich wieder, Euer Balthasar Immergrün. Habt Ihr alle den Winter gut überstanden? Casimir schimpft schon wieder: über das Wetter, über die Steuern. Er wolle bald lieber ein «Vierbeiner» sein, sagt er, damit auch einmal ein anderer für ihn die Steuern bezahle. Wir alle wollen nun wieder mit Freuden an unsere Gartenarbeit. Vorerst aber ein guter Ratschlag! Macht doch bitte einmal bei Eurem Garteninventar eine richtige «Fröhligspütze». Fort mit alten Samentüten, weg mit verdorbenen oder unerkennbaren Schädlingsbekämpfungsmitteln, weg mit jenen rostigen Büchsen und Behältern, es passt alles nicht zum kommenden Frühling! Volldünger Lonza, mein bewährter Helfer, ist leider feucht geworden; es war zum Glück nur ein kleiner Rest. Ich bin selbst schuld! Volldünger Lonza und Ammonsalpeter soll man nie auf dem Boden, sondern immer auf Holz, weg vom Boden, aufbewahren. Den offenen Sack rollt man nach Gebrauch wieder schön ein. Die Dünger sind waseranziehend, genau wie der «Blitzkaffee», wenn man die Büchse nicht gut verschließt. Merkt Euch aber, meine lieben Gartenfreunde: feucht oder nass gewordener Volldünger Lonza oder Ammonsalpeter hat keine Spur an Nährstoffen verloren! Nehmt 1-2 Handvoll pro Giesskanne mit 10 Liter Wasser, röhrt 2-3 mal kräftig um und begießt damit den Wintersalat, den Spinat und anderes Gemüse, das eine rasche Stärkung benötigt! Für die Reben und die Obstbäume rate ich Euch, 500 g Volldünger in 10 l Wasser aufzulösen und in 20 cm tiefe Löcher, im Bereich der Saugwurzeln, zu gießen. Es lohnt sich! Guten Erfolg und adie miteinand.

Euer Balthasar Immergrün

LONZA AG, BASEL



Gratis abzugeben

so lange Vorrat in Paketen ab 10 Exemplaren Hohannes Hepp «Aus dem Wunderland der Ameisen», kartoniert, 48 Seiten, geeignet für Mittel- bis Oberstufe.

H. Gfeller, Sonnmatteweg 7, Münsingen.

Die beliebten

Hand-Weberahmen

für Arbeitsschulen liefert sauber und preiswert die Schreinerei Paul Bärtschi, Trubschachen

Das Kind im Strassenverkehr

Eine Verkehrserziehungsaktion der AMAG

Motoren beherrschen heute unsere Strassen. Die modernen Verkehrsmittel bringen uns Annehmlichkeiten und Fortschritte, aber sie bringen uns auch Gefahren. Es sind Gefahren, denen wir alle ausgesetzt sind – Automobilisten, Motorradfahrer, Radfahrer, Fussgänger. Vor allem aber bedrohen sie unsere Kinder!

Gefahren erkennen bedeutet, sie zu verringern oder gar auszuschalten. Zu den zahlreichen Initiativen, die vor allem von Behörden und Polizeiorganen bereits ergriffen wurden, möchten auch wir einen Beitrag leisten. Dabei gehen wir von der Überlegung aus, dass für den Schutz des Kindes vor den Gefahren des Strassenverkehrs nicht zu viel, wohl aber zu wenig getan werden kann. Nur unentwegte Aufklärungsarbeit bringt Fortschritt und gibt uns die Gewissheit, das Menschenmögliche zum Schutze unserer Kinder getan zu haben. Wir hoffen deshalb, dass vor allem auch die verehrte Lehrerschaft unsere Aktion unterstützt und die Kinder zum Mitmachen ermuntert.

Der Wettbewerb setzt sich aus drei Aufgaben zusammen, die in folgenden Zeitschriften erscheinen:

Schweizerischer Beobachter
 Schweizer Illustrierte Zeitung
 Pour Tous
 L'Illustré
 Schweizer Lehrer-Zeitung

Wir sind gerne bereit, den Schulen eine beliebige Zahl von Abzügen dieser Inserate zur Verfügung zu stellen, und bitten Sie, den untenstehenden Bon zu diesem Zweck auszufüllen.

Wir danken der geschätzten Lehrerschaft für ihre wertvolle Mitarbeit.



Schinznach-Bad

C O U P O N

Bitte stellen Sie mir Expl. Abzüge des Kinderwettbewerbes «Das Kind im Strassenverkehr» kostenlos zur Verfügung.

Name:

Strasse:

Ort:

Kennen Sie schon...



Die farbig illustrierte Stoffsammlung über die Milch

«Die Milch im Unterricht», 1. Teil, Unterstufe, 1. bis 3. Klasse. Eine ideale, neuartig gestaltete Grundlage zur Behandlung des Stoffkreises Milch. Dazu Separatdrucke aller Bilder aus der Stoffsammlung zum Einkleben in die Schulhefte

Senden Sie mir gratis 1 Exemplar

Unterstufe, zusammen mit separaten Bilderbogen für die Schulhefte.

«Die Milch im Unterricht», 1. Teil,

LA 57/58

Name _____

Anzahl der Bilderbogen _____

Adresse (Blockschrift) _____

Coupon abschneiden, als Brief frankiert einsenden mit Kurzadresse: PZM Laupenstraße 12 Bern

Coupon

Gotische Madonna	882
Neues Aufnahmeverfahren der stadtber- nischen Mittelschulen	882
Vom Schulfernsehen	883
† Theodor Welten	883
Schulfunksendungen	886
Fortbildungs- und Kurswesen	886
Verschiedenes	887

INHALT - SOMMAIRE

Etude comparative concernant une éven- tuelle prolongation de quatre à cinq ans de la durée de la formation des maîtres primaires du canton de Berne	889
Réforme de l'école normale	894

Le problème de la prolongation de la durée des études faites à l'école normale	899
Rubrique de la langue	901
En Hollande: l'école des forains	902
Divers	903
Bibliographie	903
Mitteilungen des Sekretariates	904
Communications du Secrétariat	904

VEREINSANZEIGEN - CONVOCATIONS

Einsendungen für die Vereinsanzeigen der nächsten Nummer müssen spätestens bis Dienstag 12 Uhr (schriftlich) in der Buchdruckerei Eicher & Co., Speichergasse 33, Bern, sein. Dieselbe Veranstaltung darf nur einmal angezeigt werden.

OFFIZIELLER TEIL - PARTIE OFFICIELLE

Bezirksversammlung Bern-Land der BLVK. Mittwoch, 11. März, 14.15, im Restaurant Innere Enge in Bern. Traktanden: 1. Wahlen: a) des Bezirksvorstandes; b) der Delegierten. 2. Direktor Alder von der BLVK gibt Auskunft (Fragestunde).

Sektion Thun des BLV. Sektionsversammlung, Donnerstag, 12. März, 14.15, im Restaurant Maulbeerbaum, Thun. Traktanden: 1. Geschäftliches; 2. Das 5. Seminarjahr. Referat von Herrn Dr. A. Lindgreen, Seminarlehrer. Diskussion.

NICHTOFFIZIELLER TEIL - PARTIE NON OFFICIELLE

Bernischer Haushaltungslehrerinnenverband. Mitgliederversammlung: Samstag, 14. März, 14.30, im Hotel Bristol, Bern. Vortrag von Frau Dr. med. Hopf, Thun: «Sexuelle Aufklärung im hauswirtschaftlichen Unterricht». Diskussion, anschliessend Zvieri. Gäste willkommen.

Lehrergesangverein Burgdorf. Probe: 12. März, 17.10, Singsaal des alten Gymnasiums, Schmiedengasse, Burgdorf. Wir

üben «Ein deutsches Requiem» von Brahms und die Johannespassion von Bach. – Hauptversammlung: Samstag, 7. März, 16.00, im Schützenhaus Burgdorf mit den statutarischen Geschäften. Gemeinsames Nachtessen.

Lehrergesangverein Konolfingen. Probe: 12. März, 16.15 bis 18.15, im Sekundarschulhaus Konolfingen.

Lehrergesangverein Oberaargau. Probe: 10. März, 17.30, im Theater Langenthal.

Seeländischer Lehrergesangverein. Nächsten Dienstag Probe um 16.30 im Sekundarschulhaus Lyss.

Lehrergesangverein Thun. Hauptversammlung und Probe Donnerstag, 12. März, 16.45, in der Aula des Seminars.

Lehrerturnverein Burgdorf. Montag, 9. März, kein Turnen wegen Einquartierung.

Höck der 89. Promotion. Nächsten Samstag, 7. März, ab 16.30, im «Sternenbergstübl».

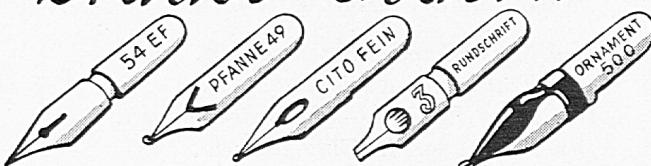
Mit einer Schulreise in den
Zoologischen Garten Basel

verbinden Sie Vergnügen, Freude und lebendigen Unterricht. Reichhaltige Sammlung seltener Tiere.

Eintrittspreise:

Kinder bis zum 16. Altersjahr	Fr. -.-60
Schulen kollektiv bis zum 16. Altersjahr	Fr. -.-50
Schulen kollektiv vom 16-20. Altersjahr	Fr. 1.-
Erwachsene	Fr. 1.50
Kollektiv von 25-100 Personen	Fr. 1.20
Kollektiv über 100 Personen	Fr. 1.-
Reiseleiter können Kollektivbillette jederzeit an der Kasse lösen.	

Für die Schulschrift:
Brause - Federn



Diese erzeugen einen regelmässigen, flüssigen Schriftzug
Verlangen Sie bitte Muster

ERNST INGOLD & CO. HERZOGENBUCHSEE
Spezialhaus für Schulbedarf

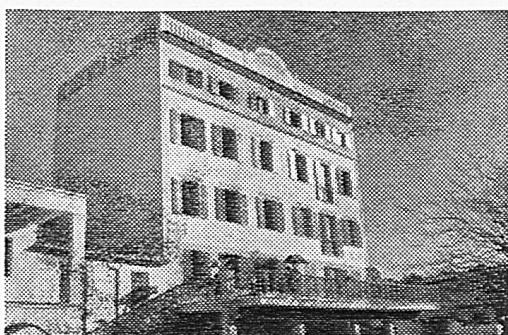

SCHÖNI
Uhren & Bijouterie
THUN

Meine Reparatur- werkstätte bürgt für Qualitätsarbeit
Bälliz 36



Schulblatt-Inserate helfen Ihnen

pezialfirmen kennen zu lernen!



Am 5. und 19. April, 15-tägige

Spezialflüge ab Fr. 355.—

Mallorca-Spezialisten Kein Massenbetrieb

UNIVERSAL-FLUGREISEN

Burgunderstrasse 29, Basel, Tel. 061 - 22 08 50

Mallorca

KLEIN-KLAVIERE

7 Oktaven schon ab
Fr. 2400.—, auch in
Miete-Kauf.
Lehrer-Rabatt, bei

O. Hofmann, Bern

Klavierbauer
Bollwerk 29, 1. Etage
Telephon 031 - 2 49 10

Berner Schulblatt

L'ECOLE BENOISE

Redaktor: P. Fink, Lehrer an den Sonderkursen Oberseminar Bern, Quellenweg 3, Wabern bei Bern, Postfach, Telefon 031 - 5 90 99. Alle den Textteil betr. Einsendungen und Bücher an die Redaktion. Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Bahnhofplatz 1, Bern. *Redaktor der «Schulpraxis»:* Dr. R. Witschi, Seminarlehrer, Bern, Seminarstr. 11. Tel. 031 - 4 41 62. *Abonnementspreis per Jahr:* Für Nichtmitglieder Fr. 18.50, halbjährlich Fr. 9.50. *Insertionspreis:* Inserate: 16 Rp. je mm, Reklamen: 55 Rp. je mm. *Annoncen-Regie:* Orell Füssli-Annoncen, Bahnhofplatz 1, Bern, Tel. 031 - 2 21 91, und übrige Filialen

Rédaction pour la partie française: Dr René Baumgartner, professeur à l'Ecole normale, chemin des Adelles 22, Delémont. Téléphone 066 - 2 17 85. Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur. Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SIB, place de la Gare 1, Berne. *Prix de l'abonnement par an:* pour les non-sociétaires 18 fr. 50, six mois 9 fr. 50. *Annonces:* 16 ct. le millimètre, réclames 55 ct. le millimètre. *Régie des annonces:* Orell Füssli-Annonces, place de la Gare 1, Berne, téléphone 031 - 2 21 91, ainsi que les autres succursales

Gotische Madonna

Von Otto Zinniker

*Ein Überrest der Kathedrale,
Die Kriegswut jäh in Trümmer schlug,
Hoch ragtest du im Spitzportale
Und schautest Wahrheit, Lug und Trug.*

*Nun zierst du meine enge Klause,
Umfriedet von gedämpftem Licht,
Und feierst eine Atempause,
Bis auch mein Haus im Sturm zerbricht.*

*Aus weichem Lindenholz geschnitten,
Das willig sich der Klinge gibt
Und schweigend ihren Druck gelitten,
So stehst du da, verehrt, geliebt.*

*Von Meisterhand uralt gezimmert,
Von Frauenanmut leis umhaucht,
Das bässe Rot von Gold durchschimmert,
Den Mantel zart in Blau getaucht.*

*Du trägst die uralt schweren Sorgen,
Der Menschen Irrsinn, Lust und Weh
Und leuchtest doch wie Maienmorgen,
Wie frisch gefallner, erster Schnee.*

*Nun wachst du still an meinem Herde.
Dein Geist geht nächtlich durch das Haus,
Und mit verhaltener Gebürde
Teilst du uns deinen Segen aus.*

Neues Aufnahmeverfahren der stadtbernerischen Mittelschulen

Im Berner Schulblatt Nr. 39/40 vom 20. Dezember 1958 teilte Rektor Hans Bützberger, Langenthal, Präsident der kantonalen Kommission für die Durchführung von Aufnahmeprüfungen, mit, dass im Frühjahr 1959 «auf möglichst breiter Grundlage Versuche mit dem Verfahren der geteilten Prüfung durchgeführt werden sollen; er lud deshalb die sich für die neue Prüfungsart interessierenden Mittelschulen ein, ihre Mitwirkung bis 5. Januar 1959 zu melden.

Schon vorher, seither aber in vermehrtem Masse, wurde die Redaktion angefragt, warum ausserhalb der städtischen Schulen über diese neue Prüfungsart nichts – oder zuwenig Genaues und Authentisches – zu vernehmen sei. Auf eine Anfrage hin

hatte sich ein stadtbernerischer Primarlehrer bereit erklärt, für das Schulblatt einen orientierenden Aufsatz zu schreiben. Leider fand er dann aber die Zeit dazu nicht.

Nun fand im letzten Spätherbst, veranlasst durch die stadtbernerische Schuldirektion, eine Konferenz statt, an der der Obmann der stadtbernerischen Vorsteherkonferenz, Dr. Hans-Rudolf Sterchi, Vorsteher der Mädchensekundarschule Monbijou, die Pressevertreter über die beschlossenen Neuerungen orientierte. Da hiezu die Redaktion des Berner Schulblattes nicht eingeladen worden war, müssen wir uns damit begnügen, im Einverständnis mit dem Referenten, nach seinem Exposé, das er den Pressevertretern austeilt, das Wesentliche festzuhalten. Hier und dort wurde es durch eigene Beobachtungen erweitert. Die beschlossenen Neuerungen, nach denen die Prüfungen dies Jahr durchgeführt werden, basieren weitgehend auf den Vorschlägen von Dr. H.-R. Sterchi. Red.

Nach dem Gesetz über die Mittelschulen sind unsere Sekundarschulen gehobene Volksschulen, die begabte und intellektuell beweglichere Kinder weitgehend fördern wollen. Sie setzen daher an den Beginn ihrer Schultätigkeit eine Begabtenauslese. Im Interesse von Primär- und Mittelschule und ebenso sehr im Interesse der ihnen zugewiesenen Kinder liegt es aber, dass man den Begriff der Mittelschuleignung nicht allzuweit fasst, die Aufnahmen also limitiert. Es gehört zu den dringendsten Aufgaben der beiden Schultypen, unverständigen, von falschem Ehrgeiz getriebenen Eltern begreiflich zu machen, dass sie ihrem Kinde nichts Gutes tun, wenn sie es in einen Schultyp zwängen, dem es nach seinen Fähigkeiten ganz einfach nicht gewachsen ist.

Die Erfahrung zeigt nun, dass im Durchschnitt der Jahre ein Drittel bis zwei Fünftel aller Viertklässler die notwendigen Voraussetzungen zu erfolgreichem Besuch der Sekundarschulen besitzen. In der Stadt Bern werden jährlich 42–46 Prozent der Viertklässler aufgenommen. Vom kantonalen Durchschnitt aus gesehen, ist diese Praxis also eher zu weitgehend.

Bei den geplanten Neuerungen geht es uns keineswegs darum, weniger oder mehr Schüler in die Mittelschulen aufzunehmen, sondern die Auslese mit grösstmöglicher Sorgfalt zu treffen, dem Kinde möglichst gerecht zu werden und das Ausleseverfahren dem altersgemässen Habitus der Angemeldeten möglichst anzupassen.

Nun war man ja immer darauf bedacht, die Prüfungen nicht in starrer Form weiterzuführen. Mussten sich früher alle Anwärter einer mündlichen und schriftlichen Prüfung unterziehen, so schuf man in den Dreis-

sigerjahren die Möglichkeit, bei unzweifelhafter Eignung ohne Prüfung überzutreten. Seither wurden nach dem Vorschlag des Primarlehrers etwa ein Drittel der Angemeldeten ohne weiteres in die Sekundarschulen aufgenommen, beim Progymnasium bis zu 50 Prozent.

Dieser prüfungsfreie Übertritt wird aber von vielen Eltern als Ungerechtigkeit empfunden. Die Frage, ohne oder mit Prüfung wird zum Kernproblem. Der Primarlehrer wird unter Druck gesetzt, häufig wird ihm Parteilichkeit vorgeworfen, es kommt nicht selten zu unerquicklichen Auseinandersetzungen zwischen Lehrer und Eltern, Lehrer und Schulkommission. Auftrieb erhielt diese Auffassung durch die Tatsache, dass 1958 über 70 von den ohne Prüfung Aufgenommenen nach dem Probequartal zurückversetzt werden mussten. So wohl in den öffentlichen Auseinandersetzungen wie auch in den Beratungen der Arbeitsgemeinschaft für Übertrittsfragen wurde daraufhin gewiesen, die Prüfung bedeute für die Kinder, die sich ihr unterziehen müssen, eine psychische Belastung, die den Erfolg von vornherein beeinträchtigen könne; sie seien also gegenüber ihren glücklichen Altersgenossen im Nachteil, der aufgehoben werden könnte, wenn alle Kinder zu einer Prüfung antreten müssten. Ein weiterer Einwand gegen die bisherigen Prüfungen wird nie ganz zum Verschwinden zu bringen sein, da er sich weniger gegen die Art als gegen die Prüfung selbst richtet: Schwierigkeiten verursachen hauptsächlich die «Grenzfälle»; man habe für sie in der mündlichen Prüfung zu wenig Zeit. Abhilfe schaffen könnte da nur eine wesentliche Herabsetzung der Zahl der Prüflinge oder – vermehrte Zeit.

Alle diese Einwände und Überlegungen führten nun nach gründlicher Aussprache zur Annahme der folgenden

Neuerungen für die Übertrittsprüfungen:

1. Kurz vor dem Anmeldetermin erhalten die Eltern ein *Noten-Zwischenzeugnis*, das ihnen helfen soll, den Entscheid über die Anmeldung ihres Kindes – Progymnasium, Sekundarschule – beziehungsweise über den Verbleib in der Primarschule zu treffen. Die gleichen Notenzeugnisse werden mit der Anmeldung auch der Mittelschule zugestellt, sofern sich die Eltern für den Übertritt ihres Kindes entschliessen. Bisher waren die Eltern über den Stand ihres Kindes vor der Anmeldung im Ungewissen, sofern sie sich nicht beim Primarlehrer darüber erkundigten, da das letzte Notenzeugnis beim Übertritt ins vierte Schuljahr abgegeben worden war. (Dass dieses Zwischenzeugnis überbesorgte Eltern nicht beeinflussen wird, zeigt folgender Fall: die Mutter *verlangt* beim Lehrer die Anmeldung ihres Töchterchens, das folgendes Zeugnis erhalten hatte:

Sprache mündlich 4—5, Sprache schriftlich 4—5,
Rechnen 3—4, Heimatunterricht 5—6.)

2. Alle Anwärter haben zur *schriftlichen Prüfung* einzutreten. Diese soll dadurch von ihrem «Schrecken» verlieren, weil sie für alle zur Selbstverständlichkeit wird.

3. Nach dieser schriftlichen Prüfung kann ein guter Teil als aufgenommen, ein anderer als abgewiesen be-

zeichnet werden. Die Erfahrungen des Primarlehrers sollen dabei verwertet werden.

4. Die «Grenzfälle» dürfen zu einer zweiten mündlichen Prüfung erscheinen. Es steht für sie jetzt mehr Zeit zur Verfügung, der Prüfende kann ihnen besser gerecht werden.

Der Berichterstatter schloss seine Orientierung mit den folgenden Überlegungen:

1. Der neue Prüfungsmodus bringt der Mittelschule vermehrte Arbeit; sie wird sich aber lohnen, weil man damit dem Kinde gerechter wird.
2. Sie schafft den Prüfenden mit der ersten Prüfung bessere Vergleichsmöglichkeiten. Bisher haben die besten Aufsätze und Rechnungen an den Prüfungen gefehlt.
3. Seit Jahren wird das Übertrittsverfahren (wiederum!) besprochen. Wir begrüssen es, dass nicht mehr diskutiert, sondern dass ein mutiger Versuch unternommen wird.
4. Ob die Kritik verstummen wird, möchten wir bezweifeln. Solange noch Anwärter zurückgewiesen werden, bleibt es menschlich verständlich, dass enttäuschte Eltern den Grund nicht beim Kinde, sondern in erster Linie beim System suchen (und recht viele Eltern und – Schulkommissonsmitglieder! beim Lehrer, der eben zu wenig gedrillt hat. Deshalb auch gelegentliche Versuche, solche Lehrer von der kritischen Stufe weg nach oben – herabzuversetzen. Red.) Mit der Neuerung darf aber die Schule die Anerkennung beanspruchen, ihr Möglichstes unternommen zu haben, um eine gerechte und angemessene Auslese zu erreichen.

*

Vom Schulfernsehen

Ein Überblick

Bei uns

Die Abgeordnetenversammlung des Schweizerischen Lehrervereins vom 24. September 1955 in Luzern¹⁾ hiess mit 97 gegen 17 Stimmen eine Resolution gut, in der sie nach dem Anhören eines orientierenden, eines befürwortenden und eines ablehnenden Referates den Schulbehörden und der Lehrerschaft empfahl, «vorläufig von der Einführung des Fernsehens in die Schulen abzusehen, weil die Sendungen

- vor allem dem Unterhaltungsbedürfnis der Erwachsenen Rechnung tragen,
- oft der jugendlichen Psyche ungemäss bleiben,
- die Gefahr einer Überbeanspruchung der kindlichen Aufnahmefähigkeit in sich tragen,
- eine Gewöhnung an oberflächliches und passives Erleben,
- eine Verminderung der Bereitschaft, sich in bildender Weise selbst zu betätigen, bewirken könnten».

Beziehen sich die beiden ersten Punkte der Resolution auf das allgemeine, also nicht speziell für die Jugend (die Schule) aufgezogene Fernsehen, so werden den drei weiteren Gründen grundsätzliche Bedeutung

¹⁾ Berner Schulblatt Nr. 32, November 1955.

zugebilligt werden müssen, die also auch bei eigens für die Jugend (Schule) präpariertem Fernsehen Gültigkeit haben werden.

Seither ist es, abgesehen von einigen «Spritzern», im pädagogischen Blätterhaine still geblieben. Im Hinblick auf jene eindeutige Meinungsäusserung wäre etwas anderes auch völlig zwecklos gewesen. Indes bekommt die Frage des Schulfernsehens durch die jüngsten Ereignisse ein neues Gesicht. Vermutlich stecken hinter diesen Ereignissen alle die (behördlichen, industriellen und kommerziellen) Kreise, die das Fernsehen aus begreiflichen Gründen propagieren, nicht zuletzt wohl deshalb, weil der Absatz der Apparate beim Volke der jodelnden Eidgenossen doch nicht ganz den Erwartungen entspricht. Das hat naturgemäß auch die Gegner wieder auf den Plan gerufen, und sie künden vollgeladene und schussbereite Abwehr-«Waffen» an. Ein erstes Geplänkel war in Nr. 48 zu geniessen.²⁾ Zweifellos werden mit der zunehmenden Aktivität der Freunde des Schulfernsehens weitere folgen. Möchten sie sachlich, leidenschaftslos und vor allem ohne Absicht zu verletzen und des andern Meinung zu terrorisieren, geführt werden.

Angesichts dieser noch zu erwartenden Auseinandersetzungen drängt sich ein kurzer Überblick auf den heutigen Stand und damit eine Beantwortung der Fragen auf:

- welches sind die erwähnten Ereignisse?
- worin besteht die zunehmende Aktivität?

Als Grundlage der nachfolgenden Orientierung dienen Mitteilungen von zuständiger Seite und ein Aufsatz in der NZZ (245/27. Januar 1959). Danach hat der Fernsehdienst am 27. und 30. Januar 1959 zwei französische Schulfernseh-Sendungen für obere Primar- und untere Sekundarklassen ausgestrahlt; sie wurden im Berner Jura, in den Kantonen Freiburg, Genf, Neuenburg, Waadt und Wallis von je vier bis fünf Klassen empfangen. Die Klassen wurden vom Fernsehdienst mit Apparaten ausgerüstet. Die erste Sendung befasste sich mit einem Thema, das die Jugend sicher angesprochen hat: alpine Rettungsaktion mit dem Gletscherpiloten Hermann Geiger. Eine Führung durch das ethnographische Museum Genf bot die zweite Sendung. Beizufügen ist, dass beide Versuchssendungen mit den Erziehungsdepartementen vorher besprochen worden waren und dass eine ausdrückliche Erlaubnis zum Empfang vorlag. Die Lehrer der Versuchsklassen wurden vorher eingehend über Inhalt, Vorbereitung und Auswertung der Sendung orientiert und sollen in einem ihnen zugestellten Fragebogen ihre Eindrücke wiedergeben. Vorgesehen sind natürlich weitere Sendungen, um anhand der besser fundierten Erfahrungen einen ersten Überblick zu bekommen auf Fragen wie:

- kann der Fernsehapparat ein neues Lehrmittel werden?
- darf der Fernsehapparat neben Film, Schulfunk (von allen andern Anschauungs- und Demonstrationsmitteln völlig abgesehen) noch Raum und Zeit beanspruchen?
- lohnt der Bildungserfolg die nicht unerheblichen Anschaffungskosten für die Apparatur?

²⁾ Zwei Beiträge hiezu liegen bereits vor.

- sind die oben erwähnten Nachteile (siehe Resolutionen des SLV), die auch der inhaltlich und technisch besten Sendung anhaften, nicht viel erheblicher als evtl. unterrichtliche Ergebnisse? Persönlich möchte man beifügen:

- Können die Nachteile überhaupt – auch nur zum Teil! – aufgewogen werden?

Vorgesehen sind offenbar auch deutschsprachige Sendungen, denn auf Anordnung der kantonalen Erziehungsdirektion sind drei Landlehrer bezeichnet worden, die zu gegebener Zeit ebenfalls unentgeltlich eine Empfangsapparatur erhalten werden.

Alle andern Fragen: Programmgestaltung, Mitarbeit der Lehrerschaft, finanzielle Mittel für Aufnahme, Sendung und Empfang können füglich noch zurückgestellt werden.

Im Ausland

Nach dieser Überschau auf den Stand des Schulfernsehens bei uns, sofern man von einem solchen überhaupt sprechen will, und auf die jüngsten Ereignisse, sei ein kurzer Gang durch das Schulfernsehen in einigen europäischen Ländern angeschlossen. Wir folgen dabei im wesentlichen dem Aufsatz von Paul Bellac in der bereits erwähnten NZZ; für Italien und die Deutsche Bundesrepublik konnten wir uns auf direkte Angaben stützen!

Frankreich

hat 1951 als erstes Land in Europa das Schulfernsehen eingeführt. Bei der Gestaltung der Programme wirken mit, neben der ministeriellen Kommission für das Schulfernsehen, der Fernsehdienst des nationalen pädagogischen Instituts unter Bezug von ausgewählten Lehrern. Die Ausführung der Sendung bleibt dann den Mitarbeitern der «Radiodiffusion-Télévision française» überlassen. Nach offiziellen Mitteilungen nahmen im Herbst 1958 rund 100 000 Schüler in 3000 Primar- und Sekundar- und technischen Schulen teil. Die halbstündigen Sendungen werden an vier Wochentagen ausgestrahlt, ihr Inhalt ist mannigfach: Klassische Meisterwerke unter Mitwirkung bester Schauspielkräfte, Ausübung verschiedenster Berufe, Versuche aller Art, Unterweisung in Hygiene, Sprachunterricht. Der Lehrerschaft werden ausführliche Dokumentationen zugestellt. Bei deren Ausarbeitung und bei den Sendungen wirken u. a. mit: Nationale Museen, Forschungsinstitute, industrielle Organisationen, künstlerische Institutionen usw. «Es werden immer weitere Kreise der französischen Lehrerschaft für das Schulfernsehen gewonnen.»

Grossbritannien

strahlte im Mai 1952 eine erste Versuchssendung für die Schule aus. Seit 1956 besteht ein eigenes Fernsehschulfunk-Subkomitee. Sämtliche Programm-Mitarbeiter sind Lehrer. Gegenwärtig gibt es Sendungen von je 30 Minuten Dauer an fünf Wochentagen. Bis Ende 1958



Die Werkstätten für handwerkliche Inneneinrichtungen

waren 1600 Schulen mit etwa 200 000 Schülern anmeldet, denen die Programme von zwei verschiedenen Sendegeellschaften zur Verfügung stehen. Die Sendungen sind für Schüler von 11 bis 15 Jahren bestimmt; ob sie auch für jüngere oder ältere Jahrgänge erweitert werden sollen, wird von den Erziehungsbehörden geprüft.

Da die überwiegende Zahl der britischen Kinder das Fernsehen im elterlichen Heim kennt, werden an die Schulsendungen hohe Ansprüche gestellt. Man dringt auf gründliche Durcharbeitung der Stoffgebiete, weshalb ein Thema meist in dreimonatiger Dauer behandelt, ansprechend und spannend gestaltet wird. Das aktuelle Geschehen und die Direktreportage werden miteinbezogen.

Italien

Etwas eigenartig muten auf den ersten Blick die recht umfangreichen Televisionsbestrebungen und die Aufwendungen hiezu in unserm südlichen Nachbarlande an. Eigenartig deshalb, weil man jüngst, mitgeteilt von der italienischen Gesandtschaft in Bern, lesen konnte, welch gewaltige Summen der Ministerrat in seinem Zehnjahresplan zur Förderung des in argem Rückstand sich befindenden Schulwesens zusätzlich vorsieht. Sollen doch nicht weniger als 2 Millionen junger Menschen mehr als bisher in ein geordnetes Schulsystem eingegliedert werden, wozu neben Kindergärten, Berufs- und Hochschulinstituten u. a. m. 150 000 neue Schulräume, 75 000 neue Lehrkräfte notwendig sind.³⁾ Aber eben gerade hier will die Radiotelevisione Italiana, die Ende 1958 mit dem Fernsehschlufunk begonnen hat, in die Lücke treten, ob nur vorübergehend oder dauernd, wird die Zeit, d. h. der Nachholbedarf bestimmen. Die obligatorische Schulpflicht ist vom 12. bis zum 14. Lebensjahr verlängert worden – auf dem Papier vorläufig. In den meisten Provinzen fehlen zurzeit und wohl noch auf lange hinaus die Bedingungen, um dieser staatlichen Vorschrift nachzukommen. Nun will die Telescuola in ihren Sendungen, aufgebaut auf den staatlichen Schulprogrammen, die Funktion der fehlenden Schulen und Lehrer übernehmen, als typische Notmassnahme die Schule also nicht eigentlich ergänzen, sondern vielmehr ersetzen. Vorgesenen sind vorläufig zwei tägliche Lektionen von je 30 Minuten Dauer. Die Organisation ist soweit wie möglich den Schulformen angepasst: Dreijähriger Kurs mit Examen nach jedem Jahr (es kann bei einer beliebigen staatlichen Berufsschule abgelegt werden); Diplom am Ende des dreijährigen Kurses; Textbücher, die zu bescheidenen Preisen abgegeben werden; schriftliche Arbeiten, die nach den in den Sendungen gegebenen Aufgaben und Weisungen zuhause verfasst und eingeschickt werden; Belohnung besonderen Fleisses und bester Leistungen (Bücher, Reisen) usw.

Deutsche Bundesrepublik

In den deutschen pädagogischen Zeitschriften und der pädagogischen Literatur wird das Schulfernsehen nur selten diskutiert, bis jetzt meist in ablehnendem Sinne. So lesen wir z. B.: «Ausreichende Erfahrungen mit dem Fernsehen in der Schule liegen in Deutschland

noch nicht vor». ⁴⁾ Ferner entnehmen wir einem Bericht, dass im November letzten Jahres die «Evangelische Akademie für Rundfunk und Fernsehen» eine Tagung über das Schulfernsehen durchführte. Ein Entscheid fiel aber nicht. In den Schlussthesen ist mehrfach von den «Medien Film, Rundfunk und Fernsehen» als Anschauungshilfen für den Unterricht die Rede. Für die Frage des Einführens sollte aber «vorwiegend die Beurteilung des pädagogischen Nutzens sein.»

In andern Ländern

In Schweden steht es ungefähr wie bei uns: Versuchssendungen 1957 und 1958, vorab in Stockholm; möglicherweise bringt aber schon das Jahr 1959 die definitive Einführung.

Versuchssendungen werden auch in Belgien durchgeführt, in Holland wird durch eine staatliche Kommission die Frage geprüft.

*

Abschliessend kann folgendes festgestellt werden: In den Diskussionen werden didaktische und erzieherische Fragen aufgeworfen, wobei letztere in Deutschland wie bei uns das Übergewicht haben. Dass bei den didaktischen Fragen oft Schulfunk und Schulfernsehen gegeneinander ausgespielt werden, ist nicht ganz ohne Reiz. Je nach dem Entwicklungsstand des Schulfernsehens wird dabei diesem der Vorrang zugeschlagen: es sei anschaulicher als der Schulfunk, biete reicheres Anschauungsmaterial, übertreffe ihn an Aktualität, halte das Interesse durch Überraschungen wach, die Klassen seien deshalb leichter zu führen und zu aktivieren. Solcher Wertung gegenüber stehen die Vertreter jener Richtung, die dem Lichtbild, dem Lehrfilm, dem Hörfunk und dem Fernsehen absolute Gleichberechtigung und Eigenständigkeit zubilligen.

In Deutschland verursachen – wie bei uns – die grundsätzlichen Einwände und Bedenken viel lebhaftere, oft sogar recht heftige Aussprachen: Reiz – Chaos, Reizüberflutung, zweifelhafte Bildungswirkung, Vermindehung der Fähigkeit zu eigener seelischer Gestaltung, Inaktivität im Bildungsgeschehen.

F.

† Theodor Welten

1873–1958

Samstag, den 19. Juli 1958, wurde in Belp alt Sekundarlehrer Theodor Welten zu Grabe getragen. Vierundvierzig Jahre lang hatte er an der Sekundarschule dieses Dorfes gewirkt, bevor er im Frühling 1943 in den Ruhestand trat. Vier Jahre später wurde ihm seine Gattin, mit der er 45 Jahre in glücklicher Ehe verbunden war, entrissen. Es war der schwerste Schlag in seinem langen Leben. «Aber», so sagt er in einem Lebensabriß, «es blieb mir doch die Erinnerung an das viele Schöne, das wir miteinander erlebt hatten. Dann wurde mir das reiche Glück zuteil, noch etliche Jahre meinen Kindern zu leben.» Fünf Töchter waren ihnen geschenkt worden. Der Tod erlöste den alten Mann im letzten Sommer von schweren Leiden.

Über seine Herkunft und die ersten 25 Jahre seines Lebens schrieb er: «Meine Eltern hießen Joh. Isaak Welten, geb. 1837 in Gsteig bei Saanen, und Elisabeth

³⁾ Berner Schulblatt 43/Januar 1959.

⁴⁾ Hans Heumann, *Handbuch der Unterrichtshilfen*. Tellus-Verlag Essen, 1957.

Rieder, geb. 1838 in Lenk. Ich wurde am 23. September 1873 als jüngstes der vier Kinder in Wimmis geboren. Im Jahre 1877 zog unsere Familie nach Zweisimmen, an dessen Sekundarschule mein Vater wirkte. Auf einem kleinen, schönen Heimwesen verlebte ich unter der treuen Fürsorge meiner lieben Eltern und Geschwister eine schöne, sorgenlose Jugendzeit. Ich besuchte die



Primar- und Sekundarschule des Dorfes. Meine freie Zeit brachte ich zu mit Landarbeiten, Bergtouren, Beerensammeln, Schlitteln und der Botanik der Alpenpflanzen.»

Diese unbeschwerete Jugend in einer offenen Berglandschaft, in der sich die seelischen und geistigen Kräfte des Buben ungehindert entwickeln konnten, mag viel zum ausgeglichenen und freundlichen Wesen des Verstorbenen, wie wir es an ihm liebten und durch das ihm eine grosse Verehrung von Seiten seiner Schüler und Kollegen, sowie der Bevölkerung entgegengebracht wurde, beigetragen haben. Die Liebe zum Wandern und zu den Bergen, insbesondere zu denjenigen seiner Jugend, ist ihm zeitlebens geblieben, und manche Schulreise hat ihn in dieses Gebiet geführt.

Im Jahre 1889 trat er als Angehöriger der 54. Promotion ins Seminar Hofwil ein. Ein Promotionskamerad rühmte ihn als stillen, verträglichen und angenehmen Mitschüler. Nach dem Austritt im Jahre 1892 wurde er an die Mittelschule von Oberwangen, Gemeinde Köniz, gewählt. «In dieser Schulkasse», so sagt er, «erlebte ich trotz der übergrossen Schülerzahl vier schöne Jahre.» Von 1896 bis 1898 studierte er an der Universität Bern Sekundarlehrer mathematischer Richtung, verbrachte danach noch ein Semester an der Akademie in Neuenburg und kam im Herbst 1898 an die Sekundarschule in Belp.

Von den ihm überbundenen Fächern lag ihm im besondern der Physikunterricht am Herzen, den er ständig auf der Höhe hielt und ausbaute, so gut es unter den gegebenen beschränkten Verhältnissen möglich war. Von seiner intensiven Arbeit zeugt ein Lehrmittel über praktischen Physikunterricht, das er in früheren Jahren

herausgab. Die Kollegen, die das Glück hatten, noch neben ihm unterrichten zu können, erinnern sich dankbar seiner klugen und gehaltvollen Voten in der Lehrerkonferenz und der Hilfsbereitschaft, mit der er ihnen beisprang, wenn sie sich in irgend einer Frage an ihn wandten.

25 Jahre lang diente er der Kirchengemeinde Belp als Sektionschef. Mit Freuden tat er Militärdienst, und er liess es sich nicht nehmen, im Jahre 1939 bei Kriegsausbruch seine alte Wachtmeisteruniform anzuziehen und sich im Alter von 66 Jahren als Freiwilliger der Armee zur Verfügung zu stellen.

Als ihn kurz vor seinem Rücktritt vom Schuldienst infolge eines leichten Gehirnschlags eine Lähmung im Gehen behinderte, trug er dieses Ungemach mit Gleichmut und Geduld und ging mit der ihm eigenen Energie daran, die Krankheit zu überwinden. Er war zufrieden, als er, wenn auch an einem Stocke, von seinem Heim an der Hohle wieder ins Dorf hinunter gehen konnte. Jetzt ist seine so vielen vertraute Gestalt aus dem Dorfbild verschwunden, aber wer ihn kannte, der wird ihn nicht vergessen.

H. v. B.

Schulfunksendungen

Erstes Datum : Jeweilen Morgensendung (10.20–10.50 Uhr)

Zweites Datum : Wiederholung am Nachmittag (14.30 bis 15 Uhr)

12./20. März. *Unser Feldhase ist bedroht.* Dr. Walter Keller und Waldemar Feller, Zürich, berichten vom Verschwinden des Hasen aus unsren Feldern. Die Jugend soll auf die mannigfachen Gefahren, die diesem sympathischen freilebenden Tier drohen, aufmerksam werden. Ab 5. Schuljahr.

13./18. März. *Unser Land im Kriegsjahr 1940.* Hans Rudolf Hubler, Bern, bietet einen Querschnitt mit Dokumentaraufnahmen durch das Jahr 1940, als unser Land, militärisch und politisch umschlossen, zum Kampf für die Freiheit bereit war. Unsere heranwachsende Generation erhält einen wertvollen Einblick in die neueste Geschichte der Schweiz.

FORTBILDUNGS- UND KURSWESEN

Oster-Singwoche

Nach einem kleinen Unterbruch führt Walter Tappolet wieder eine Oster-Singwoche durch und zwar im Hotel Du Parc in Glion ob Montreux vom 30. März bis 6. April. Nähere Auskunft bei W. Tappolet, Lureiweg 19, Zürich 8.

Volksbildungsheim Neukirch a. d. Thur

8. Werkwoche für Schnitzen, Stoffdrucken und Modellieren vom 6.–11. April.

Kursleitung : Frau Ruth Jean-Richard, Zürich, für Stoffdruck und Modellieren. Herr Robert Hess-Schläpfer, Langwiesen, für Schnitzen.

Kosten : Pensionsgeld Fr. 10.–. Einzelzimmer Fr. 1.– Zuschlag. Kursgeld für die ganze Woche Fr. 15.–, für einzelne Tage ohne Pension Fr. 5.–. Materialgeld zirka Fr. 10.– für Farbe, Holz je nach Verbrauch.

Anmeldungen an Volksbildungsheim Neukirch, Neukirch a. d. Th., Kt. Thurgau. Tel. 072 - 5 24 35 oder schriftlich.

Bei der Anmeldung bitte angeben, welchen Gebieten man sich besonders widmen möchte.

9. Schweizer Volkstanzwoche

5. bis 11. April 1959 Schloss Münchenwiler bei Murten/Bern. Als Teilnehmer ist jedermann eingeladen. Programm: Tanzen, Musizieren, Singen, Besprechungen, Wanderungen in die Umgebung. Leitung: Ingeborg Baer-Grau (Singen, Musizieren), Willy Chapuis (Volkstanz). Programm und Anmeldung bis 25. März 1959 bei Willy Chapuis, Roggwil/Bern, Telephon 063 - 3 63 62 (abends).

VERSCHIEDENES

Zum Tag des guten Willens

«Die technische, wirtschaftliche und finanzielle Hilfe an die wirtschaftlich zurückgebliebenen Gebiete der Welt, oder besser ausgedrückt eine gute Zusammenarbeit zwischen den beiden grossen Völkergruppen, die heute gemeinhin als fortgeschritten einerseits, wirtschaftlich unterentwickelt anderseits bezeichnet werden, ist wohl die grösste und entscheidenste Aufgabe unserer Zeit. Dieses Heft der Zeitschrift *Zum Tag des Guten Willens* könnte keinem besseren Zweck gewidmet sein. Ich beglückwünsche den Redaktionsausschuss zu seiner Arbeit und hoffe, das Heft finde bei der Jugend, an die es sich wendet, einen nachhaltigen Widerhall.»

Mit diesen einführenden Worten empfiehlt *Bundesrat Wahlen* das diesjährige Friedensheft «Zum Tag des Guten Willens», das der Redaktionsausschuss in seiner letzten Sitzung zusammengestellt hat.

Das reich bebilderte Blatt wird wertvolle Beiträge über die letzte Hungersnot in der Schweiz, über Ernährung ganz allgemein und über die Hungergebiete der ganzen Welt bringen.

Das zum 18. Mai erscheinende Blatt sei schon jetzt der Aufmerksamkeit der gesamten bernischen Lehrerschaft wärmstens empfohlen.

O. S.

Konzert des Seeländischen Lehrergesangvereins in Lyss

Mit unermüdlichem Einsatz und Wagemut tritt dieser mittel-grosse Chor alljährlich mit einem anziehenden und ungewöhnlichen Programm an die Öffentlichkeit. Die Pflege und Interpretation moderner Werke ist ihm zur Tradition geworden. Nun ist es allerdings bei Werken von Willy Burkhard und Hans Studer (dem Leiter des Seeländischen Lehrergesangvereins) so, dass ihre Vertonungen geistlicher Texte, vor allem von Psalmen, vom Herkömmlichen sehr stark abweichen und auf das erste Anhören hin immer den Eindruck des Ge-künstelten und Problematischen erwecken. Ihre Klangeskese wirkt auf die Dauer monoton und einseitig.

Es sei nicht verschwiegen, dass sich hinter dem 93. Psalm für einstimmigen gemischten Chor und Orgel und der A-cappella-Motette «Die Verkündigung Mariæ» von Burkhard ein grosses kompositorisches Können verbirgt, das Hans Studer in seinen «Drei Psalmen für gemischten Chor und Orgel» (143., 13. und 146. Psalm) mit eben so grossem Geschick angewendet hat. *Es sollte einmal der Versuch unternommen werden, ein einziges derartiges Werk nach freier Wahl neben andern jeweils wechselnden Werken mehrmals aufzuführen, bis es im Zuhörerkreis vollständig verwurzelt wäre.*

Dietrich Buxtehudes «Missa brevis» für fünfstimmigen gemischten Chor wurde mit grosser Inbrunst und überlegenem Können vorgetragen, liess aber gelegentlich eine ausgefeilte Aussprache vermissen.

Konzertmeister Rudolf A. Brenner spielte die Partita in h-Moll von Joh. Seb. Bach technisch und musikalisch überlegen, hätte aber der Scheinpolyphonie dieser einstimmigen Linienkunst noch grössere Sorgfalt widmen dürfen.

Von Paul Hindemith erklang die 2. Orgelsonate, ein wirklich reizendes und erfrischendes Werklein, das an die kurzen Choralvorspiele Max Regers erinnerte.

G. Bieri

Drei aargauische Ferienhäuser in «Bosco della Bella»

An einem Wochenende im Januar versammelten sich die Vertreter der Pro Juventute-Stiftungsbezirke aus dem Kanton Aargau unter dem Vorsitz von Zentralsekretär Dr. Ledermann. Nach eingehender Orientierung über das Projekt des «Pro Juventute-Feriendorfes für Familien und Kinder» in Fornasette di Monteggio (Valle di Tresa) kamen die aargauischen Pro Juventute-Mitarbeiter überein, aus Mitteln ihrer Bezirkskassen solidarisch zwei Einfamilien-Ferienhäuser zu finanzieren. Die Mittel für den Bau eines weiteren Ferienhauses werden von einem Aarauer Privatunternehmen auf Grund des Partnerschaftsvorschlages der Stiftung Pro Juventute zur Verfügung gestellt.

Wisent eingetroffen!

Ein Markstein in der Geschichte des Berner Tierparks.

I. Vorgesichte

Als vor einigen Monaten der Zoo Rotterdam dem Berner Tierpark einen fünfjährigen Wisentbulle wegen Platzmangels zu sehr günstigen Bedingungen anbot, schien eine solche verlockende Möglichkeit nur wenig Aussicht auf Verwirklichung zu haben. Es fehlte für diesen Waldbewohner ein entsprechendes Gehege, und zudem hingen auch an dem niedrigen Preise noch drei Nullen. Und nun ist der seit Jahren gehegte Plan, den Wisent als Vertreter eines früher auch in der Schweiz lebenden Wildrindes im Berner Tierpark zu zeigen, allen Schwierigkeiten zum Trotz Wirklichkeit geworden!

In Europa gab es ursprünglich zwei Arten von Wildrindern. Der *Ur* oder *Auerochs*, Stammvater des europäischen Hausrindes, lebte noch bis ins 12. Jahrhundert in Mitteleuropa und erlosch in Osteuropa um 1630. Die zweite Art ist der bis heute – jedoch nur in etwa 150 Exemplaren – erhaltene *Wisent*, das grösste und edelste Hochwild Europas. Er ist *der nächste Verwandte des Bisons*, des nordamerikanischen «Indianerbüffels», dem er auf den ersten Blick auch recht ähnlich ist, doch nur bei oberflächlicher Betrachtung. Die beiden Arten unterscheiden sich vor allem in der Haltung und Behaarung. Der Wisent trägt den Kopf verhältnismässig höher, und die Haare sind viel kürzer. Er besitzt nicht den breiten Bart und die durch die langen Stirnhaare gebildete «Kappe», sowie die «Puffärmel» am Unterarm, die alle für den Bison kennzeichnend sind. Im ganzen wirkt seine Gestalt ebenmässiger, harmonischer als die seines nordamerikanischen Verwandten.

Als nach dem Ende des ersten Weltkrieges der Wisent fast völlig ausgerottet war, wurde im Jahre 1923 die «Internationale Gesellschaft zur Erhaltung des Wisents» gegründet, und man begann mit der Aufstellung eines *Zuchtbuches* für alle noch lebenden reinblütigen Wisente. Damals gab es nur noch 27 männliche und 29 weibliche Stücke!

Ursprünglich reichte das Verbreitungsgebiet des Wisents von Frankreich über die Schweiz, Deutschland, Oesterreich-Ungarn bis nach Polen und ins Baltikum. Heute gibt es keine in natürlicher Freiheit lebenden Wisente mehr. Die grösste Zahl lebt in Reservaten in Polen, das die Wisentfrage schon in den Zwanziger Jahren zu einer nationalen Angelegenheit gemacht hatte. Ferner haben es Tiergärten verschiedener Länder Europas als ihre Aufgabe erkannt, durch Züchtung des Wisents zur Erhaltung dieses urwüchsigen Wildes beizutragen. In der Schweiz hat sich der Zoologische Garten in Basel diesen Vorkämpfern angeschlossen; er besitzt gegenwärtig ein rein-

**BUCHHANDLUNG HANNS STAUFFACHER BERN
NEUENGASSE 25 TELEFON 3 9995
GUT UND ZUVERLÄSSIG BERATEN**



blütiges Wisentpaar, den elfjährigen «Henner» von München und die dreijährige «Kopita» von Kopenhagen.

Der Berner Tierpark, dessen Hauptaufgabe es ist, einheimisches Wild aus heutiger oder vergangener Zeit zu zeigen, schien für die Haltung des früher bei uns heimischen Wisents geradezu vorbestimmt. Diesem *wahrhaft naturschützerischen Gedanken* haben sich denn auch der Gemeinderat der Stadt Bern und der Berner Tierparkverein nicht verschlossen. Gemeinsam stellten sie für die gute Sache grosszügig *die Mittel für die Errichtung eines Wisentgeheges* zur Verfügung, das noch vor Weihnachten in Rekordzeit entstanden ist. Die Mittel für den Ankauf des Wisentbulle selbst sollen dem Fonds der Seelhoferstiftung entnommen werden. Den Behörden, dem Tierparkverein und der genannten Stiftung sei für die verständnisvolle, tatkräftige Unterstützung des Tierparks unser Dank ausgesprochen.

Mit dem Beginn der Wisenthaltung hat der Berner Tierpark eine grosse züchterische Aufgabe übernommen. Mit vielen anderen Tiergärten zusammen setzt er sich energisch gegen die Verarmung der Natur und für die Erhaltung der letzten Reste unserer einst so reichen Tierwelt ein, für Bestrebungen, welche unserer nüchternen, an Natureindrücken armen Zeit bitter nottun.

II. Die Ankunft «Blijdors»

Mitte Januar ist nun der ungeduldig erwartete Wisentbulle «Blijdor» (sprich: Bleidor) aus Rotterdam eingetroffen. Der drei Tage dauernde Transport behagte ihm gar nicht. In Bern angekommen *tobte er derart* in seiner riesigen dunklen Kiste, dass diese beinahe auseinanderbarst und mit einer Kette gesichert werden musste. Dann fuhr der Lastwagen mit der 1200 kg schweren Fracht hinter dem Vivarium durch das Freigehege. Der Waldboden war von Regen und Schnee durch und durch aufgeweicht, und es war ein Glück, dass der Wagen nicht im Morast stecken blieb und das Tor des neuen Geheges erreichte!

Auch das Abladen der Transportkiste war ein Problem. Um beim Kippen des Lastwagens ein zu rasches Abwärtsgleiten derselben zu vermeiden, wurde sie an ein dickes Seil gebunden, und dieses um eine Tanne geschlungen. Dank dieser Sicherung konnte die Kiste langsam auf schrägen Stützen zur

Erde und auf Rollen durch das Tor ins Gehege geschoben werden. Diese Prozedur, die mit grosser Vorsicht und unter Beteiligung des gesamten Tierpark-Personals vor sich ging, dauerte etwa zwei Stunden! Blijdor, dem das alles offenbar sehr unheimlich war, schlug wiederholt mit aller Kraft nach hinten aus, dass es nur so durch den Wald dröhnte, und in seiner Aufregung keuchte er ganze Wolken dampfenden Atems zwischen den Brettern der Kiste hervor. In seinem panischen Schrecken hätte der Bulle leicht einen Menschen gefährden können. Darum mussten sich vor dem Öffnen der Kiste alle Helfer aus dem Gehege entfernen, bis auf zwei, die hoch oben auf der Kiste über der «Gefahrenzone» standen und den Schieber an einem Seil hochzogen.

Nun öffnete sich das Gefängnis, aber nicht vor, sondern hinter dem Tier, so dass es erst nach einigen Minuten atemloser Spannung für die Zuschauer bemerkte, dass es frei war. Plötzlich fehlte bei einer Bewegung der Widerstand, und nun schob sich das mächtige Tier nach rückwärts aus der Enge heraus ins Freie, in den verschneiten Wald...

Da war Blijdor mit einem Male ruhig und schritt majestatisch und ohne Hast in sein neues Reich. Der Hunger schien ihn weniger zu quälen als der Durst, und so frass er Schnee, immer wieder Schnee. Erst nach und nach sah er sich um, fand den Brunnen und die schöne, offene Blockhütte, in der er sich an Heu und Kurzfutter gütlich tun konnte.

Vor dem Koloss erschraken die Nachbarn, die Damhirsch-Schaufler und die Rehe, die entsetzt auf das dunkle Ungetüm starrten und immer erneut zur Flucht ansetzten. Ja, der Rehbock «bellte» seinen durchdringenden, schnarrenden Alarm. Erst allmählich kehrte die Ruhe wieder im Dählhölzli ein.

Die nächste Aufgabe ist es nun, für Blijdor eine Gefährtin zu beschaffen, bei der Seltenheit der Wisentkühe ein schwieriges Unterfangen, dem hoffentlich Erfolg beschieden sein wird.

M.-H.

Pestalozzi-Fellenberg-Haus

Unsere Leihbibliothek ist in der Lage, noch gut erhaltene Lesehefte der Bunten Jugendbücherei zu 10 Rp. je Heft abzugeben. (Frakturschrift.) Das Verezchnis ist erhältlich: Schwarztorstrasse 76, Bern.

Schweizer Auslandshilfe

Revolutionäre Umwälzungen wachsen auf dem Boden der Not, der Unwissenheit und der Hoffnungslosigkeit. Mit Konferenzen und schönen Worten werden diese Probleme, die auch unser Schicksal mitbestimmen, nicht gelöst. Nur durch tätige Aufbauhilfe!

Aller Anfang ist schwer! Aber der junge Flüchtling lächelt glücklich. Dank der Unterstützung der Schweizer Auslandshilfe lebt er heute nicht mehr im Lager, sondern in einem Jugendheim und darf einen Beruf erlernen, der ihm den Weg ins Leben ebnen soll.

Sammlung Schweizer Auslandshilfe, Postcheck Zürich VIII 322-



L'ECOLE BENOISE

Etude comparative concernant une éventuelle prolongation de quatre à cinq ans de la durée de la formation des maîtres primaires du canton de Berne¹⁾

1. Motifs et buts de cette étude

MM. les rédacteurs de notre hebdomadaire m'ont prié d'adapter, à l'intention de ses lecteurs de langue française, l'article paru le 1^{er} novembre 1958 dans la partie allemande sous le titre de «Vergleichende Studien zur Frage eines 5. Seminarjahres für Primarlehrer im Kanton Bern».

Il va de soi que je ne traduirai pas mot à mot, mais que j'essaierai de relever les points essentiels du problème. Je désire avant tout présenter à nos collègues du Jura, à titre documentaire, les résultats de l'enquête comparative faite dans les différents cantons suisses.

La remise en discussion d'une réforme de la formation de nos maîtres primaires est d'autant plus désirable que ce problème est commun à toute la Suisse, comme cet article le montrera, et que la plupart des cantons ont déjà essayé d'adapter le programme de leurs écoles normales aux besoins de notre temps. Nous nous voyons dépassés.

D'autre part, la cause initiale qui nous oblige à rouvrir maintenant la discussion à ce sujet, discussion vieille de presque trente ans, est la même pour Hofwil-Berne et Porrentruy: aux deux endroits, il existe des projets de construction qui devraient être conçus non seulement pour demain, mais aussi pour un avenir plus éloigné. Il est donc de toute importance de fixer la future structure interne de nos écoles normales avant de leur donner un cadre architectural définitif.

C'est pourquoi le Collège des maîtres de l'Ecole normale de Hofwil-Berne décida, dans sa séance du 28 août 1957 déjà, en relation avec l'étude des transformations rendues nécessaires à l'*Oberseminar* de Berne par suite de l'ouverture d'une troisième classe parallèle, de créer deux commissions chargées d'étudier une réforme éventuelle de l'enseignement à l'école normale. La *Commission sédentaire* fut chargée de prendre des renseignements auprès des différentes écoles normales de Suisse et de les résumer en une étude comparative. La *Commission itinérante*, sur la base de cette étude comparative, irait étudier ensuite sur place les types d'enseignement qui nous paraissent présenter le plus d'intérêt. Le présent article est tiré du rapport présenté par la Commission sédentaire.

2. Aperçu historique

Pour être à même d'évaluer le chemin parcouru par l'instruction publique dans notre pays jusqu'à nos jours, citons tout d'abord les résultats de l'enquête faite par Philippe-Albert Stapfer en 1799, en sa qualité de ministre helvétique des arts et des sciences, auprès de tous les instituteurs de Suisse. L'image qu'elle nous présente de l'instruction publique en Suisse à la fin du XVIII^e siècle n'est pas brillante: dans la plupart des écoles de campagne, l'enseignement n'était donné qu'en hiver; seules quelques demi-journées hebdoma-

daires y étaient réservées en été. Les instituteurs qui, bien souvent, possédaient eux-mêmes à peine les connaissances élémentaires les plus indispensables dépendaient de l'autorité ecclésiastique, étaient non seulement mal rétribués, mais presque toujours obligés d'encaisser eux-mêmes l'écolage des enfants, qui formait la majeure partie de leur salaire. Pour avoir de quoi vivre, ils étaient forcés de compléter leur revenu par l'exercice d'un métier ou d'une fonction à l'église. Leur nomination dépendait davantage de circonstances extérieures (comme le fait d'habiter le village, de devoir être assisté par la commune, de disposer de locaux permettant la tenue d'une classe) que de leurs capacités ou de leurs connaissances. Rares étaient les maisons d'école. La classe était souvent utilisée simultanément comme atelier et comme chambre familiale. Ici et là, l'école était itinérante, et passait chaque semaine d'une ferme à l'autre, à tour de rôle, apportant avec elle l'obligation de nourrir l'instituteur!

Heureusement, les choses ont bien changé depuis lors. Il est évident que la formation des instituteurs, qui est la condition première d'un tel développement, a dû subir, elle aussi, une grande évolution.

Les grandes lignes de ce développement montrent des tendances générales, communes à tous les cantons, et des tendances locales.

Ces tendances générales sont la conséquence des transformations de notre civilisation occidentale: victoire sur la famine grâce à la réforme agraire, et augmentation du standard de vie grâce à l'industrialisation. Mais ce développement n'a pu être effectué, suivi et soutenu que par des individus de plus en plus instruits, ce qui implique une prolongation de la durée de formation dans tous les domaines. Nous verrons que la préparation des instituteurs a suivi la loi commune.

Les tendances locales dérivent surtout d'une forme caractéristique de toute philosophie suisse, qui engage à considérer les problèmes de l'esprit en rapport avec la réalité matérielle. Cette tendance se manifeste aussi bien dans le fédéralisme de notre vie politique que dans notre théorie de l'éducation. C'est de là également que dérive le principe exprimé par Rousseau et Pestalozzi, selon lequel l'éducation de l'enfant doit tenir compte du milieu dans lequel il vit. Il faut donc également que le programme des écoles normales s'inspire de la réalité pour que les futurs instituteurs puissent mettre ce principe en pratique. C'est la raison pour laquelle chaque école normale a acquis une structure particulière, bien que toutes aient suivi, dans l'ensemble de leur développement, la voie tracée par l'évolution de notre civilisation.

¹⁾ Un exposé historique de cette question a été publié dans l'*«Ecole bernoise»* du 17 janvier 1959 N° 42, pages 757-761, sous le titre «A propos de la formation des instituteurs dans le canton de Berne».

Rédaction

L'étude des différents types d'école normale existant actuellement en Suisse fait l'objet du prochain chapitre, et confirmera la justesse de notre thèse concernant l'influence des tendances locales.

Pour caractériser le développement général de la formation des instituteurs en Suisse, j'esquisserai tout d'abord l'*histoire des Ecoles normales de Hofwil-Berne et de Porrentruy*.

L'ouverture des cours dans les écoles normales de langue allemande et de langue française du canton de Berne n'eut lieu qu'à quatre ans d'intervalle: en 1833, création de l'Ecole normale de langue allemande dans l'ancien couvent de Münchenbuchsee, en 1837 ouverture des cours à Porrentruy. (Internat, formation de deux ans.) L'avance de quatre ans de Münchenbuchsee sur Porrentruy s'explique par la pression exercée sur le Gouvernement bernois par le pédagogue Ph.-E. von Fellenberg, de Hofwil.

Les débuts des deux écoles normales furent assez mouvementés. Je cite seulement quelques dates concernant Porrentruy:

En 1847, première réorganisation de l'école normale. Durée des études portée de deux à trois ans. En 1854, suppression de l'école normale en tant qu'institution commune aux élèves instituteurs des deux confessions (catholique et réformée), remplacement par une nouvelle école normale destinée exclusivement aux districts catholiques du Jura, durée des études ramenée de trois à deux ans. En 1859, rétablissement de l'école normale dans sa situation interconfessionnelle, durée des études reportée de deux à trois ans.

En 1860, loi cantonale sur les écoles normales, fixant à trois ans la durée des études pour les deux établissements (Münchenbuchsee et Porrentruy). En 1875, nouvelle loi cantonale, partiellement encore en vigueur aujourd'hui, autorisant le Conseil d'Etat à porter la durée des cours des écoles normales de trois à quatre ans. Pour Porrentruy, cette prolongation fut réalisée en 1876. Pour l'école normale de l'ancien canton, qui fut transférée en 1884 de Münchenbuchsee à Hofwil, la durée des cours ne fut portée à quatre ans qu'en 1900. En 1904, transfert des deux classes supérieures de Hofwil à Berne. (Depuis lors, seuls les élèves des deux classes inférieures sont en internat.)

L'histoire moderne de la formation des instituteurs dans notre canton est fortement influencée par le mouvement de réforme scolaire qui se manifesta dans toute l'Europe après la première guerre mondiale. Ce furent ces idées générales qui ont inspiré un groupe d'anciens élèves de Hofwil dans leurs études pour une réforme de la formation de nos instituteurs. Le résultat de ces recherches fut publié dans la brochure «Die Lehrerbildungsfrage im Kanton Bern», parue à Berne en 1927.

La discussion provoquée par cette publication eut un triple résultat:

1^o une modification de la loi sur les écoles normales de 1875: loi de 1931, modifiant l'article 5, et autorisant le Grand Conseil à porter la durée des études de quatre à cinq ans pour les instituteurs;

2^o l'élaboration d'un plan pour une éventuelle réforme de l'enseignement des écoles normales. En 1934,

à la demande de la Commission scolaire des écoles normales cantonales de langue allemande, le Collège des maîtres de Hofwil-Berne fixe les directives suivantes:

a) La prolongation de quatre à cinq ans de la durée des cours doit non seulement permettre aux futurs instituteurs d'acquérir une maturité plus grande, mais doit principalement faciliter le développement de la formation professionnelle, en particulier par une initiation pratique plus poussée.

b) Ces buts seront atteints en grande partie:

- aa) par une prolongation appropriée du stage dans une école de campagne,
- bb) par l'introduction d'exercices qui fassent le pont entre l'enseignement théorique des différentes disciplines de l'école normale et la pratique à l'école primaire.

c) Le programme d'étude de chaque branche d'enseignement ne doit pas être augmenté. Par contre, dans chaque discipline, on accordera plus d'importance au travail personnel de l'élève, et on partira du principe qu'une compréhension profonde de l'essence de chaque discipline est plus importante que l'étendue des connaissances.

Il ne faut pas envisager l'introduction de nouvelles branches obligatoires. Par contre, on peut envisager l'introduction de cours facultatifs d'italien, d'anglais et éventuellement de latin.

d) Il faudra tendre à séparer chronologiquement les cours de formation générale (branches scientifiques et artistiques) de la formation professionnelle (psychologie, didactique, etc.); il est surtout nécessaire de supprimer entièrement les empêtements et frictions résultant de l'obligation pour les normaliens de suivre parallèlement des cours de formation générale comme élèves et des exercices pratiques comme enseignants.

e) Les examens pour l'obtention du brevet comprendront deux phases:

un premier examen portant sur les connaissances théoriques (culture générale),

un second sur la formation professionnelle théorique et pratique, acquise dans le laps de temps séparant les deux examens.

f) Le programme d'enseignement doit être conçu de façon à permettre aux élèves des écoles normales de faire leur école de recrues.

3^o une motion Kunz au Grand Conseil pour obtenir la mise en pratique de la prolongation prévue par la loi.

L'exposé du motionnaire et la discussion qui suivit exprimèrent les mêmes critiques à l'égard de l'organisation alors en vigueur de l'enseignement dans les écoles normales de notre canton (qui l'est du reste, surtout pour Hofwil-Berne, encore aujourd'hui!) que celles qu'on a pu lire entre les lignes dans les directives de 1934: Les élèves sont surchargés (extérieurement par un nombre d'heures de cours hebdomadaires trop élevé, et intérieurement par les exigences divergentes et simultanées de l'acquisition de connaissances théoriques et de l'initiation à la pratique professionnelle); le temps pouvant être accordé pour des stages est trop court pour que ceux-ci soient efficaces; les jeunes instituteurs n'ont souvent pas atteint la maturité nécessaire pour assumer les responsabilités qui leur incombent.

La motion, à son tour, fut critiquée par les députés des milieux campagnards et industriels, qui craignaient que la prolongation de la durée des études n'entraînât, d'une part, une augmentation de frais – ce qui aurait pour conséquence d'empêcher les jeunes gens de condition modeste d'embrasser la profession d'instituteur – et, d'autre part, n'élargît encore davantage le fossé entre l'instituteur et les parents de ses élèves.

Une autre critique fut formulée par des députés faisant partie du corps enseignant: les jeunes instituteurs pourraient acquérir la maturité nécessaire à l'accomplissement de leur tâche, non pas en restant plus longtemps sur les bancs d'école, mais en faisant une année de «compagnonnage» obligatoire qui, en les mettant en présence des réalités de l'existence, leur permettrait de mieux comprendre les enfants qui leur sont confiés.

Malgré ces critiques, la motion Kunz fut acceptée par 84 voix contre 53. Toutefois, le Gouvernement trouva prudent de retirer le projet élaboré à la suite de cette motion, avant le vote final, afin de ne pas risquer, par un vote négatif, de rendre impossible pour longtemps la reprise de la discussion de ce problème.

Les causes de cet échec sont multiples: 1^o le manque de clarté sur les buts à atteindre (plusieurs orateurs ont voulu voir dans cette réforme un moyen de lutter contre le chômage, et non une question de principe); 2^o le manque d'unité d'opinion au sein du corps enseignant lui-même; 3^o le fait que les instances scolaires du Jura ne semblent pas avoir été informées. M. le député Chopard, de Biel, déclara en effet au cours de la discussion: «En ma qualité de membre de la Commission des écoles normales du Jura, je tiens à relever que cette commission n'a pas eu l'occasion de s'occuper de la question avant le dépôt de la motion de M. Kunz, car le problème n'a été posé ni par les directeurs des écoles normales jurassiennes, ni dans le corps enseignant en général...»

Etant donné les événements extérieurs peu favorables à la reprise de ce projet de réforme (mobilisation, pénurie d'instituteurs), les diverses tentatives ultérieures faites par les instances intéressées restèrent sans succès.

Toutefois, l'année 1952 apporta pour Porrentruy et pour Berne des idées de réforme qui n'impliquent pas une prolongation de la durée des cours.

Par les nouvelles dispositions réglementaires de 1953 et 1954, Porrentruy a réalisé, dans le cadre de quatre années de cours, la séparation des études théoriques et de la formation professionnelle.

A Berne, le directeur de l'Ecole normale, M. Rutishauser, a exposé son plan de réforme dans son discours de fin d'année scolaire de 1952. La formation des instituteurs devrait s'effectuer en deux étapes: la première comprenant l'acquisition d'une culture générale et une initiation professionnelle rudimentaire, la seconde consistant en un nouveau séjour à l'école normale après quelques années de pratique, ce qui apporterait aux nouveaux cours théoriques tout le profit des expériences acquises. Ce plan de réforme reçut sa forme définitive en 1957, et a été publié dans le n° 32 du 8 novembre 1958 de l'*«Ecole bernoise»*²⁾. Relevons qu'il s'agit là de l'opinion personnelle de M. Rutishauser, et non d'un plan élaboré par le Collège des maîtres.

Après ce bref exposé de l'histoire des écoles normales bernoises, voyons quelle est la situation actuelle des autres écoles normales de Suisse.

Les courants d'idées qui, depuis la première guerre mondiale, ont donné naissance aux essais de réforme

que je viens d'esquisser ont modifié la formation des instituteurs dans la plupart des cantons suisses.

Après Bâle qui, en 1922, donna le branle, les cantons de Zurich, Lucerne, Schwyz, Soleure, Schaffhouse, des Grisons, d'Argovie et de Genève ont porté la durée des cours de quatre à cinq ans, le Tessin de deux à quatre ans, le Valais de trois à quatre ans, Neuchâtel de trois à cinq ans. Ils ont en même temps séparé d'une façon plus ou moins radicale la formation générale de la formation professionnelle.

Fribourg, Vaud et Valais prévoient également une prolongation de quatre à cinq ans pour un proche avenir.

Dans les cantons de Saint-Gall et de Thurgovie on préfère, pour des raisons de principe, renoncer à une prolongation des cours de l'école normale et perfectionner la formation des jeunes instituteurs par des cours complémentaires.

Le demi-canton de Bâle-Campagne prévoit la création de sa propre école normale. Les plans existants se basent sur une durée des cours de cinq ans, pendant lesquels la formation générale et la formation professionnelle devraient, dès le début, se compléter harmonieusement. D'après E. Martin, de Sissach, fervent partisan de cette future école normale (il a publié en décembre 1956 un article bien documenté dans les *«Schulnachrichten»* de son canton), la séparation de la formation générale et de la formation professionnelle ne peut pas, à elle seule, supprimer toutes les difficultés. La forme d'enseignement idéale exige avant tout que chaque leçon théorique tente de participer directement, elle aussi, à la formation du futur instituteur.

Hormis le Tessin, où seules de petites modifications internes sont prévues, le canton de Berne est le seul à n'avoir pas encore pris position au sujet de réformes qui, depuis des décennies, s'avèrent nécessaires. N'oublions pas toutefois la réforme réalisée à Porrentruy et qui a certainement réussi à mieux équilibrer le travail des élèves. Mais une réforme de ce genre ne permet pas, sauf si l'on réduit fortement le programme, de diminuer le nombre des heures hebdomadaires, ce qui n'est possible qu'en les répartissant sur une plus longue période d'études.

3. Les divers types de formation d'instituteurs en Suisse

a) Liste des établissements

Afin de pouvoir indiquer brièvement dans cette liste à quel type de formation d'instituteurs se rattache chaque établissement, j'ai établi les catégories suivantes:

- A = Ecole donnant uniquement une formation générale
- B = Ecole donnant uniquement une formation professionnelle
- A (B) = Ecole donnant, à côté de la formation générale, certaines parties de la formation professionnelle
- A/B = Ecole donnant les deux formations l'une après l'autre
- A + B = Ecole donnant les deux formations parallèlement
- AB = Ecole dans laquelle les deux formations se mêlent harmonieusement. (Type prévu, mais non encore réalisé par Bâle-Campagne.)

²⁾ La traduction française de l'exposé de M. Rutishauser est publiée dans le présent numéro. *Rédaction*

Zurich	Kantonales Unterseminar Küsnacht Evangelisches Lehrerseminar Zürich Lehramtsabteilung der Kantonsschulen Winterthur und Wetzikon Gymnasien Kantonales Oberseminar Zürich	A (B) A (B)	Saint-Gall Grisons	Kantonales Lehrerseminar Rorschach Lehrerseminar der Kantonsschule Chur Evangelische Lehranstalt, Seminar- abteilung, Schiers	A+B A/B
Berne	Staatliches Lehrerseminar Hofwil-Bern Evangelisches Lehrerseminar Muri- stalden-Bern Ecole normale Porrentruy	A+B A+B	Argovie Thurgovie Tessin Vaud	Kantonales Lehrerseminar Wettingen Staatliches Lehrerseminar Kreuzlingen Scuola magistrale cantonale Lugano Ecole normale du canton de Vaud Lausanne	A/B A+B A+B A+B
Lucerne	Kantonales Lehrerseminar Hitzkirch	A+B	Valais	Ecole normale pour instituteurs Sion	A+B
Schwyz	Kantonales Lehrerseminar Rickenbach	A+B	Neuchâtel	Gymnase pédagogique Neuchâtel	A
Fribourg	Ecole normale Fribourg	A+B		Gymnase pédagogique Fleurier	A
Soleure	Lehrerbildungsanstalt an der Kantons- schule Solothurn	A/B		Gymnase pédagogique La Chaux-de-Fonds	A
Bâle-Ville	Gymnasien	A	Genève	Ecole normale cantonale Neuchâtel	B
Schaffhouse	Kantonales Lehrerseminar Basel	B		Gymnases	A
	Seminarabteilung der Kantonsschule	A/B		Direction des études pédagogiques Genève	B
				Remarque : Les cantons d'Uri, Unterwald, Glaris, Zoug, Bâle- Campagne et Appenzell n'ont pas d'école normale.	

*b) Répartition de la durée des études entre les divers degrés d'enseignement**Légende :*

.....	Ecole primaire	⊕⊕⊕⊕	Ecole normale supérieure (B et A/B)
=====	Ecole secondaire	Prolongation prévue, ou en discussion
=====	Progymnase et Gymnase (A)	xxxxx	Compagnonnage
██████	Ecole normale A+B, A/B et A (B)		

Canton	Années scolaires															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Zurich	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	⊕⊕⊕⊕		
Berne	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	⊕⊕⊕⊕		
Lucerne	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====			
Schwyz	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====			
Fribourg	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====			
Soleure	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	⊕⊕⊕⊕		
Bâle-Ville	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	⊕⊕⊕⊕		
Schaffhouse	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	⊕⊕⊕⊕	xx	
Saint-Gall	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====			
Grisons	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====			
Argovie	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	⊕⊕⊕⊕		
Thurgovie	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	⊕⊕⊕⊕		
Tessin	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====			
Vaud			
Valais			
Neuchâtel	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	⊕⊕⊕⊕		
Genève	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	⊕⊕⊕⊕	⊕⊕⊕⊕	

Remarques

- Dans la moitié des cantons, la nomination définitive des jeunes instituteurs ne peut avoir lieu qu'après deux, trois, quatre et même cinq ans de pratique.
- Dans les cantons où la durée des études a été portée à cinq ans, les uns (Zurich, Bâle, Schaffhouse, Neuchâtel, Soleure) obligent les candidats à faire leur école de recrues après la fin de leurs études à l'école

normale, les autres (Schwyz, Grisons, Argovie, Genève) tiennent compte de l'école de recrues dans l'établissement de leur programme.

Commentaires

- L'influence des tendances locales, citée plus haut, se remarque nettement:
- tous les cantons citadins ou fortement industrialisés (Genève, Bâle, Neuchâtel, Zurich, plus faiblement

également Schaffhouse et Argovie) séparent nettement la formation générale (gymnase) de la formation professionnelle;

- tous les cantons catholiques (Lucerne, Schwyz, Fribourg, Tessin, Valais) ont conservé leurs écoles normales avec une séparation peu accentuée de A et B;

- tous les cantons réformés ou de confession mixte, dans lesquels l'agriculture est un élément vital (Berne, Soleure, Saint-Gall, Grisons, Thurgovie, Vaud), ont également gardé leurs écoles normales et ont été les derniers à suivre les courants de réforme qui se sont fait sentir dans toute la Suisse pendant ces dernières décennies.

c) Total des heures hebdomadaires des diverses branches d'enseignement

Canton	ZH	BE	LU	SZ	FR	SO	SH	SG	GR	AG	TG	TI	VD	VS	NE
Pédagogie, psychologie	10½	7	9	9	8	7	9½	7	7	5	9	9	4		7½
Méthodologie, législation															
scolaire	11	7½	12	8	1	13	5½	3	4½	3½	3	11	2	13	7
Exercices d'application	5	3½	—	7	—	5	6½	10	1	3½	1	—	3		—
Stages	6 S.	3 S.	—	—	2	6 S.	—	—	—	2	3 S.	—	—	—	12
Allemand, diction	21	19	19	24	16	21	16½	20	22½	20	20	10	10	28	16
Français	14	13	12	10	26	14	13½	11	14	14	11	8	24	13	20
Anglais/italien	10½	—	6	—	—	—	10½	7	—	—	—	18	—	—	11
Latin	—	—	2	4	—	—	—	6	—	—	—	—	—	—	—
Histoire et instruction civique	12	10	10	11	13	10½	8½	8	10½	9	11	10	8	10	10
Géographie	6	6	6	8	6	6½	5	5½	6	6	8	—	4	7	4
Mathématiques et dessin technique	17	18½	16	16	13	16½	17½	13	18	17	19	15	15	16	14
Biologie	7	7½	6	12	4	8	10	8	7	5½	5½	6			7
Physique	6½	5½	7	4	3	5½	9	6	5	22½	5	4		9	4½
Chimie	4	3	4	4	2	3	6	11½	3	5	1½	1			3
Géographie locale	3	—	—	—	—	2	3	—	5	—	—	3	—	—	4½
Sciences économiques, comptabilité	—	—	2	—	4	1½	—	—	—	5	4	3	2	—	—
Dessin et travaux manuels	10	13½	12	13	6	13	13	18	11	16	12	13½	12	14	17½
Gymnastique	11	14	15	14	16	15	13	13	16	8	10	12	12	12	14
Chant	8½	12	14	7	20	12½	10	15	17	11½	11	3	10	8	10½
Musique instrumentale	5½	4	8	—	4	4½	3½	4	5	4	4	3	4	12	4
Calligraphie et sténographie	2	1½	1	4	4	1½	1½	4	3	2½	3	3½	5	2	2
Philosophie	—	—	—	—	—	—	1	—	2	—	—	—	—	—	1
Hygiène	½	1	—	—	—	—	1	—	—	1	1	—	2	1	1
Jardinage	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	2	—	—
Recherches personnelles	2	—	—	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours à l'université	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Instruction militaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	—	—
Religion	()	7	10	12	8	5	6	8	10	6	6	—	4	12	—
Temps d'études (années)	5	4	4	5	4	5	4½	4	5	4	4	4	4	4	5
Moyenne des heures hebdomadaires	32½	40½	40	26	37	32	36	41½	33	35	37	32	30	38	30
	34	41½	43	33	41	35	40	45	37	40	40	35	39	39	39

Remarques

- Bien qu'il soit difficile de comparer les différents horaires d'une façon absolue, la méthodologie du chant figurant, par exemple, ici sous «chant», là sous «méthodologie», etc., cette comparaison permet toutefois de constater combien nombreuses sont les diverses solutions adoptées.
- Une chose doit être relevée: les écoles normales qui ont la moyenne d'heures hebdomadaires la plus élevée (Berne, Lucerne, Saint-Gall) terminent la formation de leurs élèves après la 13^e année d'école. Toutes les autres, qui ont prolongé la durée de la formation, ont pu réduire sensiblement le nombre des heures hebdomadaires. Pour Soleure, par exemple, la prolongation de quatre à cinq ans a permis une réduction de six heures par semaine, et les divers projets élaborés pour Hofwil-Berne prévoient une réduction hebdomadaire de trois à huit heures.

- On peut dire, en conclusion, que l'adaptation de la formation générale et professionnelle à l'évolution de la civilisation exige de toutes les écoles normales une instruction équivalente. Là où la durée des études n'a pas pu être augmentée, l'adaptation n'a pu se faire qu'en surchargeant les élèves.

4. Conclusions

1. Un besoin constant de réforme est l'état naturel de toute école normale. Lors de la discussion de projets de construction, le cadre architectural doit donc être choisi de manière à ne pas empêcher le développement ultérieur normal de l'établissement.

2. Les influences s'exerçant sur l'instruction scolaire sont de deux sortes: les unes, égalisatrices (l'évolution générale de la civilisation); les autres, spécialisatrices (que j'ai appelées les tendances locales). Lors de réformes, il n'est pas possible, par conséquent, d'adopter sans autre les arguments et les changements ayant fait leurs

preuves ailleurs. Leur valeur doit être examinée à la lumière de chaque cas particulier et par rapport au tout déjà existant dont ils devront devenir partie intégrante.

3. La formation des instituteurs n'est vraiment un tout que lorsque la formation générale et la formation professionnelle constituent une unité organique.

4. Aucune des réformes exécutées (sauf Porrentruy et le Tessin), projetées ou simplement discutées, ne se contente de quatre années de formation. Etant donné qu'il ne sera toutefois pas possible de prolonger indéfiniment la durée des cours de l'école normale pour répondre aux exigences toujours croissantes adressées à la formation du corps enseignant, toute réforme actuelle de l'enseignement de l'école normale devrait également envisager la possibilité d'un perfectionnement des instituteurs après la fin de leurs études: patronage des jeunes instituteurs, cours de vacances, congés d'études. (Le Centre permanent d'informations pédagogiques de

l'Ecole normale de Porrentruy est à considérer comme un essai intéressant dans ce domaine.)

5. Chaque projet de réforme des écoles normales de notre canton doit tenir compte des critiques exprimées en 1937, c'est-à-dire qu'il doit comprendre une solution du problème économique et prendre en considération les craintes existant dans certains milieux au sujet d'un déracinement social des instituteurs.

6. Nous devons, d'autre part, tirer la leçon suivante de la tentative de réforme manquée de 1937: Tant que nous, membres du corps enseignant, ne formerons pas un bloc, sans abstention ni opposition notable, pour approuver un projet de réforme de la formation de nos instituteurs primaires, il est inutile de nous adresser au grand public ou même au Grand Conseil. Il ne sert à rien non plus de vouloir discuter de ce problème, en dehors de nos milieux professionnels, avant que la pénurie d'instituteurs soit vaincue. Mais, à ce moment-là, nous devrons pouvoir présenter un programme parfaitement au point.

A. Lindgren

Réforme de l'école normale

Formation de l'instituteur

Conférence du directeur de l'Ecole normale de Berne, M. le Dr Eugen Rutishauser, présentée à l'assemblée pour l'étude de la formation de l'instituteur, organisée par la Commission cantonale d'utilité publique de la Société économique et d'utilité publique du canton de Berne, le 22 novembre 1957. à la «Schulwarte».

Tous ceux qui collaborent directement à la formation de l'instituteur, comme les profanes qui s'intéressent à ce problème, ont constamment l'impression que cette formation n'est pas parfaite. La cause de cette imperfection résiderait, avant tout, dans la durée trop courte de la formation de l'instituteur. A Bâle celle-ci s'étend sur 5 ½ années; mais déjà s'élèvent des voix autorisées qui déclarent, et avec des raisons pertinentes, qu'il faudrait y ajouter encore une année au moins, afin que puisse être dispensée aux futurs maîtres de l'école publique une formation profonde, allant au-delà d'un demi-savoir.

Il est difficile de trouver une mesure objective pour exprimer la durée des études.

Quel critère faut-il appliquer pour pouvoir déclarer que la formation de l'instituteur est suffisante, ou qu'elle est insuffisante? Sur quoi peut-on se baser pour que nous puissions espérer qu'une année supplémentaire comblerait les lacunes?

Il me semble qu'il faut partir ici de deux hypothèses. La première est basée sur les hautes exigences qui sont posées à la profession d'instituteur. Nous nous rendons parfaitement compte de tout ce que doit savoir un instituteur, et de ce qu'il doit être, pour être réellement un bon instituteur. L'autre hypothèse est une supposition. On admet généralement que l'école normale – dans la mesure où on lui en laisse le temps et avec les moyens mis à sa disposition – serait en mesure d'amener le normalien à ce haut degré de formation qui facilite ensuite la tâche de l'instituteur et qui lui permet de parcourir son chemin avec une certaine assurance.

Si l'on admet la deuxième hypothèse, on ne parviendra jamais à se débarrasser d'un certain malaise provoqué par les résultats incontestablement modestes de la formation de l'instituteur, et l'on éprouvera le besoin d'exiger un temps de formation toujours plus long. Je crois que même une formation d'une durée de six ou sept années d'école normale ne suffirait pas pour donner aux futurs instituteurs précisément ce qui est déterminant pour leur qualification professionnelle.

Je ne suis cependant pas d'avis que notre formation de quatre années, sous sa forme actuelle, représente un optimum qu'en toute conscience on pourrait laisser subsister. Je considère, bien au contraire, qu'une réforme est nécessaire, et réalisable, et qu'elle doit pouvoir être admise par tous ceux qu'elle touche, pour autant que les dépenses qu'elle exigerait et le gain qui en résulterait restent dans un rapport admissible.

Il me semble qu'il importe précisément de ne pas négliger l'aspect financier du problème, et de rester dans des limites financières raisonnables.

Le fait de considérer que le temps trop court consacré à la formation de l'instituteur est la raison essentielle de sa formation insuffisante ne doit pas nous dispenser de rechercher s'il n'existe pas d'autres causes importantes à prendre en considération. N'est-ce pas une tendance générale de notre manière de penser, que de considérer que nous avons droit au repos dès que nous croyons avoir trouvé une solution à un problème? Quant à notre problème, je vous propose de le considérer comme s'il n'avait pas encore reçu de solution.

Nous admettrons tout d'abord ce qui suit: Par une prolongation de la durée de formation à l'école normale, l'occasion serait offerte aux normaliens de consacrer, par exemple, davantage de temps à des travaux personnels; on pourrait en outre séparer nettement la culture générale de la formation professionnelle.

Ce serait un progrès appréciable, mais il n'éliminerait que certaines faiblesses fonctionnelles du système actuel, tandis qu'il laisserait subsister un défaut constitutionnel d'un grand poids. La simple prolongation de la formation acquise à l'école normale *ne suffit pas*; quelque chose de plus est nécessaire: le système actuel doit subir une réforme fondamentale susceptible d'éliminer, dans la mesure du possible, les insuffisances constitutionnelles de ce système.

Voyons ce que l'école normale ne serait pas en mesure de réaliser, même si elle avait à sa disposition une ou deux années supplémentaires. — Nous pourrions communiquer aux normaliens des connaissances plus étendues et plus solides; nous pourrions, par des exercices plus nombreux, les rendre plus sûrs, plus habiles dans les méthodes d'enseignement, mais nous ne pourrions pas obtenir que dans la suite ils *appliquent* leur savoir et leurs connaissances méthodologiques dans l'esprit bien compris de l'élève, car il n'est pas en notre pouvoir de leur communiquer l'éthique pédagogique. Nous pouvons, il est vrai, éveiller en eux des sentiments pédagogiques, mais non pas les affermir d'une manière telle, qu'ils resteront inébranlables en face des difficultés et des tentations inévitables.

Cependant si l'effort honnête et guidé par l'éthique fait défaut, l'instituteur n'est qu'un simple technicien de l'enseignement — un *bon* technicien s'il est intelligent, s'il a de bonnes connaissances et s'il possède des méthodes d'enseignement — mais en aucun cas il ne sera un bon *instituteur*. Il sera même bien au-dessous de celui qui n'est qu'un technicien moyen mais qui est en revanche un ami paternel des enfants. «Le dévouement peut se substituer au talent, mais le talent ne peut pas remplacer le dévouement», a dit Rousseau.

Les qualités primordiales de l'instituteur de l'école publique résident dans sa personnalité. Je sais que cette affirmation est un lieu commun; c'est cependant une vérité à laquelle il faut accorder toute sa valeur. On croit volontiers qu'il faut être *né* instituteur, et que c'est la raison pour laquelle la nature de la formation pédagogique n'entre guère en considération puisque par elle on ne saurait modifier la personnalité du maître.

Cette conception recèle, me semble-t-il, une erreur fondamentale. La personnalité, il est vrai, repose sur la constitution physique, et dans une certaine mesure elle est affermée par celle-ci; non pas toutefois dans le sens d'une fixité absolue, mais dans certaines limites, et par une série de possibilités qui lui sont données, et dont *l'une* devient réalité au cours du développement. Quelle sera cette possibilité? Elle ne dépendra pas uniquement des seules prédispositions de l'individu, mais aussi de facteurs dérivés de son milieu et du cours de l'existence. Car la personnalité s'épanouit et se forme — ou étouffe — sous l'influence des *expériences profondes de la vie*, et par la façon dont celles-ci sont assimilées. C'est pourquoi il faudrait trouver une voie permettant d'assister le jeune homme précisément au moment où, soumis aux lourdes influences de ses premières expériences importantes, il est exposé aux dangers d'un faux développement psychique.

Mais ce moment commence à la sortie de l'école normale. Les normaliens, dans la règle, n'ont fait que des expériences relativement inoffensives; non pas uniquement parce qu'ils sont trop jeunes, mais avant tout parce qu'ils n'ont encore jamais été autre chose que des écoliers. Aussi longtemps que le jeune homme vit sous la protection et la direction de ses parents et de ses maîtres, qui cherchent à diriger son jugement et son comportement selon les possibilités, il n'apprend à connaître que les aspects relativement faciles et ordonnés de l'existence, avec ses rudesses et son inflexibilité. Il n'entre en contact avec l'existence qu'après avoir accompli un certain temps d'école, lorsque, comme membre indépendant de la société il est exposé au jeu libre de toutes sortes de forces. C'est alors seulement qu'il apprend à se connaître, quand il doit prendre des décisions de vaste portée contre les conséquences desquelles personne ne le protège, si elles sont néfastes. C'est pourquoi aussi la phase la plus importante du développement de sa personnalité coïncide avec la première année de son activité indépendante à un poste comportant parfois de lourdes responsabilités.

Le manque d'expérience de la vie chez le normalien se répercute sur la formation professionnelle, surtout dans la pratique de l'enseignement, dans le domaine pédagogique et méthodologique. Ce groupe de branches peut, il est vrai, fournir au futur instituteur des connaissances, des règles, des lignes directrices et des techniques. Ce n'est cependant pas son but proprement dit et essentiel. Il consiste davantage à familiariser l'individu avec la *nature de l'être humain*, et par là, à le conduire à la *compréhension de la tâche éducatrice*.

La limite constitutionnelle de notre système de formation de l'instituteur, que je viens d'exposer, est maintenant apparente; elle réside dans le fait que l'école normale doit renoncer à assister le jeune instituteur précisément dans la phase décisive du développement de sa personnalité, puisqu'elle le lance dans la pratique avant que débute ce développement.

Je suis d'avis que la réforme de la formation de l'instituteur — abstraction faite des faiblesses fonctionnelles du système actuel — doit tendre à corriger aussi, dans la mesure du possible, ce défaut de constitution. Voici comment on peut envisager la chose. Une préparation suffisante du normalien pour en faire un instituteur presuppose une expérience parfaite de la vie, une expérience dont il dispose à peine aussi longtemps qu'il est élève. C'est pourquoi il convient de le libérer, à un moment donné, de l'école normale, afin qu'il soit contraint de s'exposer à la «vie», et acquière ainsi cette expérience qui puisse servir plus tard de fondement à l'étape finale de sa formation.

La nature de la pratique dans laquelle le jeune instituteur doit acquérir l'expérience de la vie n'est pas du tout indifférente. A première vue il semblerait, par



exemple, qu'une année de «tour de France», marquée par une occupation quelconque étrangère à l'école, devrait permettre de parvenir au but visé. Mais si l'on examine cette éventualité de plus près, on se rend immédiatement compte qu'elle est problématique. Toute activité imaginable entrerait dans le cadre d'un volontariat ou tout au moins d'un engagement dont le terme serait préalablement fixé. Il ne serait plus exigé du jeune homme qu'il fasse ses preuves; ainsi les difficultés, les déceptions ne seraient d'aucun poids; rien n'ébranlerait le jeune homme dans le fondement de son existence, car le tout ne serait qu'un intermède sans engagement, une expérience sans conséquence et qui ne saurait donc être prise au sérieux.

C'est pourquoi il n'y a pas d'autre voie que celle qui conduit à la profession choisie. Ceci est vrai tout particulièrement dans la profession de l'instituteur qui, ensuite des hautes exigences éthiques qui lui sont inhérentes, prépare au débutant dans l'enseignement une mesure extraordinaire de déceptions et de tentations. A ceci s'ajoute encore le fait que le jeune homme doit supporter seul et intégralement les responsabilités de la tenue de l'école. Cette condition ne pourrait, par exemple, pas être remplie s'il avait fonctionné, dans le cadre d'une longue pratique, sous la direction d'un chef.

Dans sa propre classe des expériences multiples le marquent de tout leur poids. Après avoir joui d'abord de la liberté qu'il a gagnée, et s'être réjoui du fait que ses négligences, ses erreurs et ses défaillances n'entraînent aucun reproche immédiat, il se rendra compte qu'il doit supporter d'une autre façon qu'intérieurement les conséquences de sa conduite. Autrefois il ne connaissait que les réactions de son maître. A présent il est exposé sans réserve à l'hostilité ou à la bienveillance de l'opinion publique. Dans sa classe même il se rend compte toujours mieux, qu'il s'était fait une idée inexacte de l'idéal pédagogique, ainsi que de son insuffisance personnelle et de ses difficultés à parvenir honnêtement à des succès réels. Sous la pression de ces réalités oppressantes et décevantes, la possibilité d'abandonner son idéal et de choisir la voie de la moindre résistance devient une tentation menaçante.

Ainsi la nouvelle situation détermine dans le secteur psychique un mouvement qui, dans de nombreux cas, peut déterminer une crise importante pour le développement de la personnalité, et dont le point culminant est atteint vers la deuxième ou la troisième année de la tenue de l'école, avec toutes ses responsabilités. C'est son dénouement qui décidera si l'instituteur conservera sa souplesse spirituelle et s'il sera susceptible de se transformer, ou s'il s'abandonnera à la résignation et à la stagnation.

Il importe d'empêcher à tout prix une issue négative dans la formation de l'instituteur. Des mesures préventives peuvent déjà être prises dans ce sens à l'école normale. Il ne fait toutefois aucun doute que l'appui le plus efficace est celui qui est donné au moment de la crise.

Le genre de l'aide à accorder ici est déterminé par la nature de la crise de développement. Celle-ci est telle, que des conseils et des encouragements occasionnels n'exercent, dans la règle, aucune influence importante. La situation exige une interruption de la tenue de

l'école, afin que les erreurs et les égarements de la pratique puissent être redressés et corrigés.

Cette tâche pourrait être confiée à un cours spécial qui serait en même temps l'étape finale de la formation de l'instituteur, sous la responsabilité de l'école normale. Je pense donc à un *cours final* faisant partie de la formation de l'instituteur, et non pas à un cours obligatoire de perfectionnement. Il s'agit ici, avant tout, d'une *conception*, et non pas d'une question de terminologie. Les deux années et demie de pratique à un poste avec toutes ses responsabilités, et le cours final qui s'y rattacherait représenteraient la dernière étape de la formation de l'instituteur. Il me semble que de cette manière la faiblesse fonctionnelle comme aussi la faiblesse constitutionnelle du système actuel pourraient être surmontées dans une large mesure.

Le rôle principal du cours final réside dans une instruction conduisant à une connaissance approfondie des tâches de l'instituteur de l'école publique. Ce qui ne peut être atteint avec les normaliens par les branches de formation professionnelle dans le sens strict du terme: la psychologie, la pédagogie et la méthodologie, c'est-à-dire la compréhension des tâches formatives pourra alors être obtenue avec de plus grandes perspectives de succès, grâce à l'expérience de la vie acquise entre temps. En même temps le jeune instituteur bénéficiera d'une aide dont il a un si pressant besoin, dans l'intérêt d'un sain développement de sa personnalité. Cette aide l'engagera à approfondir et à affirmer son éthique professionnelle et à lutter contre la paresse spirituelle et la résignation.

Je suis absolument conscient des obstacles qui peuvent s'opposer à l'exécution de tels cours finals. Il est clair que les jeunes instituteurs ne retourneront à l'école normale qu'avec une certaine réticence, parce qu'ils craindront d'être dégradés au rang de normaliens. Ce danger, pour autant que l'on puisse s'en rendre compte et qu'on le prenne au sérieux, peut être évité, si l'on a soin d'accorder l'esprit du cours aux hypothèses données. Il ne faudra pas que le cours ait la plus minime attache avec l'enseignement de l'école normale.

Il va de soi que l'organisation du cours et l'aspect extérieur de l'enseignement ne peuvent à eux seuls éliminer tout danger; ce qui sera plus important encore, ce sera la façon dont le corps enseignant des cours traitera les élèves et cherchera à les faire progresser. La forme extérieure — même si elle n'est qu'une enseigne — aura sa répercussion sur les choses vécues. Dans notre cas, elle doit tenir compte du fait qu'il s'agit d'un degré supérieur, correspondant à un âge déterminé et à une dignité acquise entre temps. Le but sera le plus aisément atteint si chaque cours professionnel traite un domaine bien circonscrit, qui sera désigné dès le début, et qui sera laissé au libre choix de l'élève du cours — dans des limites déterminées. Il faudra veiller en outre à ce que le nombre des heures de cours soit réduit, afin de laisser à chacun le temps nécessaire à des travaux personnels.

Il n'est pas nécessaire non plus que l'enseignement soit donné uniquement par des maîtres d'école normale.

Avant de vous présenter une esquisse du plan de réforme, correspondant aux suggestions émises, j'aimerais attirer votre attention sur le cadre temporel et

financier d'une réforme de l'école normale. A cause de ce cadre, un système de formation ne présentant aucune faiblesse n'entre d'emblée pas en considération. Il ne peut s'agir que d'un optimum dans les limites des relations données, au sein d'un corps enseignant de tous les degrés. C'est ainsi que, par exemple, les frais d'études devront être dans un rapport déterminé avec le revenu professionnel. Comme nous pouvons admettre que le gain réel des enseignants à tous les degrés ne changera pas avant longtemps, nous ne pouvons pas non plus augmenter sensiblement les frais d'études, sinon nous provoquerions une diminution dans les bases du recrutement. Une compensation par des bourses plus élevées serait pour le moins problématique. A l'Etat aussi se pose le problème d'une répartition équitable des dépenses pour la formation des différentes catégories professionnelles. Ces considérations doivent engager à chercher un système de formation qui relie un gain pédagogique aussi grand que possible à une dépense complémentaire aussi réduite que possible.

Un autre facteur qui doit entrer en considération dans une réforme de l'école normale est l'*école de recrue*

qui, selon la loi, doit être accomplie par le jeune homme à l'âge de vingt ans. La dernière école de recrue entrant en considération pour la plupart des normaliens commence au milieu de juillet de la 5^e année d'école normale, et se termine au milieu de novembre. Un appel ultérieur n'est possible que sur présentation d'une dispense individuelle, mais non comme exception pour l'ensemble du corps enseignant.

Et maintenant passons à l'esquisse du plan de réforme. La formation comprend trois étapes.

La première étape embrasse sept semestres; elle se termine en automne avec la première partie de l'examen de diplôme, qui s'étend aux branches scientifiques et aux langues. Le nombre des heures annuelles attribuées aux branches dans le cadre des cours obligatoires correspond au tableau des heures telles que celles-ci figurent actuellement dans le temps d'études de quatre années, à l'exception des mathématiques et de l'histoire qui, en considération du fait qu'elles apparaissent comme cours facultatifs subséquents dans la deuxième étape, seraient réduites de 10% exactement.

Plan II. Tableau des leçons

	IV	III	II	I	I	I	
	S. é.	S. h.	S. é.	S. h.	S. é.	S. h.	Trimestre d'été
Religion	2	2	2	2	2	—	—
Allemand	5	5	6	6	4	4	3 2
Français	5	5	4	4	3	2	2 2
Mathématiques	5	5	5	5	4	4	3 3
Biologie	3+1	3+1	3+1	2+1	1	1	2 2
Hygiène	—	—	—	—	—	—	2
Physique	—	—	—	—	3	3	2 2
Physique pratique	—	—	—	—	—	—	2 —
Chimie	—	—	1	1	2	2	— —
Histoire	2	2	3	3	3	2	3 3
Géographie	2	2	2	2	2	1	— —
Chant	1+1	1+1	1+1	1+1	1+1	1+1	1 2 2
Chant d'ensemble	1	1	1	1	1	1	1 —
Piano	1	1	1	1	1	1	1 1
Orgue	—	—	—	—	1	1	1 1
Violon	1	1	1	1	1	1	—
Dessin	2	2	3	3	2	3	2 2
Dessin technique	2	—	—	—	—	—	— —
Travaux manuels	2	2	2	2	—	—	2 2
Écriture	1	1	1	—	—	—	— —
Gymnastique	4	3	3	3	3	3	4 4
Italien	—	1	1	2	2	—	2 2
Anglais	—	1	1	2	2	—	2 2
Exercices d'enseignement	—	—	—	—	—	1	5 5
Méthodologie	—	—	—	—	2	2	6 6
Psychologie-pédagogie	—	—	—	—	2	2	4 4
	41	37	40	38	37	37	32 32 26

— Cours facultatifs

Les branches obligatoires chargent les élèves des deux classes inférieures de l'école normale en moyenne de 39 heures hebdomadaires, dont 13 sont des branches non théoriques (dessin, travaux manuels, chant, gymnastique, etc.). Aux 5^e et 6^e semestres les heures se réduisent à 37, et au 7^e semestre à 33 heures hebdomadaires.

La *deuxième étape* comprend un semestre d'hiver et le semestre d'été qui suit. Elle se termine par la deuxième partie de l'examen de diplôme. L'enseignement obligatoire s'étend sur le domaine de la formation professionnelle au sens strict (psychologie, méthodologie, exercices d'enseignement), à la langue maternelle et aux branches artistiques. En outre chaque élève suit quelques cours facultatifs, par exemple de mathématiques, d'histoire, d'histoire de l'art, de biologie, de physique, de travaux manuels, etc. Le nombre des heures hebdomadaires obligatoires s'élève, dans le semestre d'hiver, à 17, dans le trimestre d'été à 11, auxquelles s'ajoutent des heures facultatives, 5 au minimum, 10 au maximum.

Le nombre total des heures annuelles attribuées aux branches obligatoires qui se terminent dans la deuxième étape correspond en substance au nombre des heures de la quatrième année actuelle de formation, à l'exception des exercices d'enseignement, qui comptent 4½ heures au lieu de 3½.

Les candidats qui subissent avec succès l'examen clôturant la deuxième étape reçoivent un *brevet provisoire* qui leur permet de se faire nommer provisoirement comme instituteurs pour une durée de trois ans.

Le brevet provisoire permet l'accès à l'Ecole normale supérieure («Lehramtsschule»).

Dans la *troisième étape* le normalien fait un stage pratique à un poste avec toutes ses responsabilités, que le candidat accomplit comme remplaçant ou comme instituteur nommé provisoirement. Dans la règle il aura préalablement accompli son école de recrue. Les prestations militaires y comprises, la pratique s'étend de juillet à l'automne, respectivement jusqu'à Noël de la deuxième année qui suit; elles durent donc au minimum 2¼ années, et au maximum 2½ années.

Après ce laps de temps chaque moitié de la promotion revient pour un trimestre à l'école normale où l'enseignement se termine par la remise du diplôme d'instituteur, autorisant le titulaire à se faire nommer définitivement.

Les contingents rentrant à l'école normale reçoivent l'enseignement dans deux classes si leur effectif dépasse le nombre de vingt.

Durant le cours final les candidats qui ont un engagement provisoire reçoivent 50% de leur traitement; aux autres est versée une somme qui doit servir à couvrir les frais de logement, de subsistance, ainsi que d'argent de poche.

La remise du diplôme, qui autorise son titulaire à se faire nommer définitivement, se fait sans examen, sur la base d'une recommandation de l'inspecteur et du corps enseignant de l'école normale.

Si un candidat n'a pas acquis la maturité nécessaire, il reste encore une année en fonction provisoire, et il

doit suivre un deuxième cours final, après quoi le brevet ne peut lui être refusé que si sa conduite et son enseignement durant le stage et le cours final font conclure indiscutablement que ce candidat ne convient pas au métier d'instituteur.

Les branches obligatoires du cours final sont la pédagogie, la méthodologie en liaison avec des exercices d'enseignement, et l'allemand.

Puissent être choisies comme branches facultatives: la psychologie de l'enfant difficile la pédagogie préventive dans le cadre de la législation suisse

l'orientation vers la lecture philosophique
l'histoire (thématique)

la géographie

l'histoire des arts

la biologie

l'astronomie

le chant scolaire

les mathématiques

l'histoire de la musique

un cours de microscopie

un cours de directeur de chant

la physique

Chaque candidat doit suivre un nombre minimum de cours. Les cours pour lesquels les inscriptions sont insuffisantes tombent.

Pour éviter tout malentendu, j'aimerais immédiatement ajouter que ce n'est pas en qualité de représentant du corps enseignant de l'école normale ou de l'Etat que je m'exprime devant vous. Je ne développe ici que mes propres pensées qui, il est vrai, sont déjà connues dans leurs grandes lignes du corps enseignant de l'école normale, mais qui, jusqu'à ce jour, n'a pas pris¹ position.

Comme vous l'aurez remarqué, ma proposition sépare la culture générale de la formation professionnelle. La scission n'est cependant pas absolue, en ce sens que la première étape, à laquelle est attribuée la culture générale, est déjà orientée vers le but professionnel. Elle se distingue du type scolaire gymnasial par le fort accent porté sur les branches artistiques et sur la gymnastique, puis par l'enseignement de la psychologie et de la méthodologie dès le début de la troisième année scolaire, et finalement, durant le dernier semestre, par la préparation à la pratique de l'enseignement.

L'accès à l'Ecole normale supérieure, respectivement à l'Université, peut être considéré comme assuré, si l'on tient compte de la formation scientifique acquise pendant la deuxième étape, dans des cours partiellement facultatifs et par ceux qui s'étaient terminés comme cours obligatoires de la première étape, par le premier examen. On peut admettre que le penchant qui dirigera plus tard le futur candidat de l'Ecole normale supérieure vers l'une des deux orientations d'études (littéraire ou scientifique) l'aura décidé, déjà au cours de sa dernière année d'école normale, à suivre les cours facultatifs respectifs. Les branches du programme de l'Ecole normale supérieure, pour lesquelles se pose la question de la poursuite des études, sont aussi mieux représentées à l'école normale que jusqu'à présent (mathématiques 2 heures, biologie, français, physique, histoire, italien et anglais 1½ heure pour chaque discipline). Ainsi la question actuellement discutée dans les milieux dirigeants de l'Ecole normale supérieure, de l'introduction d'un cours préparatoire scientifique de jonction pour les candidats issus du séminaire, deviendrait sans objet.

La deuxième étape s'étend sur trois trimestres. C'est à cette étape qu'est dévolue la formation professionnelle, avec clôture provisoire. Elle doit être appréciée en liaison avec la troisième étape, qui est destinée, dans une plus large mesure encore, à la formation professionnelle. A celle-ci sont donc consacrés non seulement trois trimestres, mais en plus un stage pratique étendu, avec le cours final, qui sera certainement le plus fructueux de tous les trimestres du temps d'école normale.

Le temps imparti à la deuxième étape peut être consacré – à l'école normale – intégralement à la formation professionnelle, puisqu'il n'est interrompu par aucun service militaire, et parce que la pratique à la campagne, d'une durée de trois semaines jusqu'à présent, n'a pas besoin d'être augmentée.

Quant à la réalisation pratique du cours final, je m'imagine que la plupart des jeunes instituteurs retournant à l'école normale auront un engagement provisoire comme instituteurs, et qu'après le cours ils retourneront à leurs classes où ils pourront être nommés définitivement. Ainsi on peut admettre que l'on parviendra – dans la mesure où des contrôles statistiques périodiques le permettront – à empêcher une pléthora d'instituteurs.

Pendant la durée du cours de clôture, il sera évidemment nécessaire d'avoir recours à des remplacements pour les classes primaires sans titulaires.

Le nombre des élèves d'un cours final oscillera entre 20 et 30 (sur des promotions de 60 à 72 élèves : la moitié, diminuée d'environ 20%, représentant les candidats qui feront des études en vue de l'obtention du brevet secondaire ou s'orienteront vers d'autres professions).

Si nous y ajoutons les élèves de l'Ecole normale de Muri-stalden, dont nous pouvons évaluer le nombre à 8–10, il faudrait pouvoir disposer, par trimestre d'hiver, de 28 à 40 remplaçants pendant la période des écoles de recrue. Comparons ce nombre avec les besoins actuels en remplaçants pendant la période des écoles de recrue (plus du 80% des nouveaux instituteurs diplômés) ; nous nous rendrons compte alors que, selon notre plan, les nominations d'instituteurs tomberont sur la période qui suit celle de l'accomplissement de l'école de recrue. Les réserves pour les remplacements ne seraient par conséquent plus mises à contribution. Si le nombre des remplaçants disponibles devait être une fois insuffisant, il y aurait encore la possibilité de faire appel aux instituteurs provisoirement brevetés.

Les communes admettront certainement des remplacements dans leurs classes pendant un trimestre d'hiver, puisqu'elles n'auront pas de sacrifice à consentir pour l'école de recrue.

L'aspect financier de la réforme se révèle comme particulièrement favorable.

Pour les normaliens les études renchériront de $\frac{1}{16}$ des frais actuels (17 trimestres au lieu de 16). Après le diplôme préalable viendra l'école de recrue, dans laquelle la grande majorité des camarades de service seront placés sur le même pied. Enfin viendra le moment de la totale indépendance.

Il est donc permis de déclarer que le recrutement pour la profession d'instituteur ne serait pas mis en danger par des charges financières supplémentaires, celles-ci étant insignifiantes.

Le problème de la prolongation de la durée des études faites à l'école normale

M. le Dr Hans Giger, Berne, a publié dans l'*«Ecole bernoise»* du 8 novembre 1958 un article dans lequel il s'exprime longuement sur «La formation théorique et scientifique à l'école normale».

Nous extrayons de son exposé la dernière partie, consacrée spécialement au problème du perfectionnement des études faites à l'école normale.

Rédaction

Pour terminer, je me permets de prendre position au sujet du problème de la prolongation des études faites à l'école normale. J'avoue que je partage l'idée selon laquelle l'école normale doit se développer pour devenir un type particulier d'école moyenne indépendante. Ce développement ne doit pas, me semble-t-il, entraîner nécessairement une prolongation de la durée des études à l'école même. Le problème de la prolongation de la durée des études – on a déjà relevé le fait de différents côtés – est soulevé aujourd'hui, au moment le plus défavorable, c'est-à-dire qu'une véritable crise dans la formation des instituteurs, avec des exigences massives de recrutement, a rendu impossible le développement naturel de la formation (actuellement quatre années). ...

Je me permets de me demander si les possibilités de développement, dans le cadre des conditions actuelles de formation, ont été épuisées. Ce que l'on compte retirer aujourd'hui de la prolongation de la durée des études pourrait être obtenu, dans des conditions normales, par un meilleur choix des candidats les mieux doués, choix qui tiendrait compte davantage des besoins.

Les personnes ici présentes ne doutent certainement pas qu'un temps d'étude normal, d'une durée de quatre ans, doit suffire au développement des facultés essentielles d'un instituteur.

L'idée qu'il faut prolonger la durée des études parce qu'il est nécessaire d'assainir des conditions défavorables de formation à l'école normale, et qui se perpétuent, est logiquement contestable. Il est plus douteux encore que des raisons politiques ou des questions d'ordre corporatif soient susceptibles de justifier une prolongation du temps de formation à l'école normale. Chacun peut certainement juger que même avec une prolongation à cinq ans de la durée des études, la culture générale comme la formation professionnelle demanderaient à être perfectionnées. Quant à l'année de *«Tour de France»* (*«Rucksackjahr»*), dont on a beaucoup parlé et qui devrait permettre aussi un perfectionnement de la formation de l'instituteur, nous estimons qu'elle ne vaut guère la peine que nous nous y arrêtons aujourd'hui.

Bien que le besoin de perfectionner les jeunes instituteurs dans des cours extra-scolaires et des vicariats, au-delà du temps de formation à l'école normale – mais sous son égide – puisse paraître compréhensible, je n'y vois guère autre chose qu'une surestimation des possibilités scolaires. L'école bernoise a besoin, certes, de personnalités. Mais le développement de la personnalité peut, dans une large mesure, être laissé au soin de l'indi-

vidu. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que pendant la pléthore d'instituteurs, de nombreux maîtres d'école bernois ont eu l'occasion, au cours de remplacements, de faire sans guides de nombreuses expériences de stage et de vicariat. Avant la pénurie d'instituteurs il était coutume aussi de ne nommer dans les villes que des maîtres bénéficiant d'une longue pratique de l'enseignement à la campagne, ou acquise au cours de remplacements. En signalant ces faits j'aimerais avant tout poser un principe fondamental auquel devrait s'en tenir la discussion: la réalisation d'un équilibre stable entre l'offre et la demande pour les places vacantes.

Pour terminer je me permets de vous soumettre une idée qui, me semble-t-il, mérite d'être étudiée. Je pense à un plan de grande envergure concernant les possibilités de perfectionnement pour le corps enseignant de tous les degrés, et basé sur le volontariat. On connaît, d'une manière générale, l'intérêt suscité par les cours de Villars-les-Moines; et l'activité déployée par la Commission pédagogique de notre section prouve que le développement complémentaire correspond à un réel besoin du corps enseignant. Je ne peux cependant pas m'enthousiasmer pour les cours modernes de perfectionnement; c'est la raison pour laquelle j'aimerais proposer la création d'un centre de développement complémentaire, ou si l'on veut, d'un séminaire de perfectionnement, semblable à celui qui a été créé à Recklinghausen (Westphalie), pour le perfectionnement libre en sciences naturelles.

Je me rends parfaitement compte qu'il n'est pas facile de tracer la forme de ce séminaire de perfectionnement en l'adaptant à nos circonstances.

Si l'on prend en considération le groupe des branches des sciences naturelles, voici les possibilités que l'on pourrait envisager:

Création d'une collection d'objets d'enseignement, qui donnerait aux collègues intéressés du corps enseignant l'occasion de se familiariser avec les moyens et les méthodes d'enseignement traditionnels et nouveaux, sous la direction de maîtres expérimentés. Cours pour la construction d'appareils. Discussions et échanges d'idées entre instituteurs. Le séminaire pourrait comprendre aussi le perfectionnement scientifique et donner des directives sur la poursuite des études.

On pourrait aussi confier au séminaire de perfectionnement l'organisation de cours pour adultes, avec la

collaboration du corps enseignant. Le centre de perfectionnement pourrait encore concevoir des tâches semblables dans d'autres domaines.

On pourrait craindre que cette forme académique de perfectionnement n'atteigne pas son but si elle n'a pas un caractère obligatoire; or, les expériences faites en Westphalie prouvent que cette crainte n'est pas fondée.

Je vous laisse le soin de juger si la délivrance de certificats par le séminaire de perfectionnement serait susceptible de favoriser la fréquentation de cet institut.

L'autorisation de s'inscrire à l'Ecole normale supérieure («Lehramtsschule»), le droit d'enseigner dans une école spéciale, complémentaire ou professionnelle, pourraient dépendre de la fréquentation des cours de ce séminaire. L'Etat aurait ainsi la possibilité d'exercer une influence sur le perfectionnement du corps enseignant.

Je considère comme important le fait que les cours ne seraient pas obligatoires. J'admetts aussi que toute l'administration du centre de perfectionnement serait détachée complètement de l'école normale, ce qui ne signifie pas que les maîtres de cette école ne pourraient pas y enseigner.

Mes compétences ne me permettent pas de porter un jugement sur l'aspect financier de la réalisation de ma proposition.

On m'objectera peut-être que les bases légales actuelles, qui prévoient une prolongation de la durée des études à l'école normale, devraient être mises à profit. Mais il n'est spécifié nulle part que ces bases légales, qui datent d'il y a bientôt trente ans, ne devraient pas être remplacées par des principes modernes prévoyant, entre autres, le perfectionnement de l'instituteur.

Les dangers inhérents à la profession d'instituteur sont connus: le maître d'école court le risque – en ce qui concerne sa culture générale – de végéter dans les connaissances acquises, une fois, à l'école normale! Un contact permanent avec la vie, tel que celui de l'instituteur qui a une activité politique, ou bien un contact constant avec la science, qui pourrait être garanti par les possibilités de développement offertes dans les cours du séminaire envisagé, pourraient s'opposer à ces dangers. Il est de toute nécessité que l'instituteur veille à son développement culturel durant toute son existence.

Rubrique de la langue

XIII

«Chambre haute», galetas, bûcher, grenier et comble(s). – La tour de *Galata*, construite par les Génois, au XIII^e siècle, sur la pointe nord de la Corne d'Or à Constantinople, donna son nom, dès le siècle suivant, à toute chambre pratiquée sous le comble d'un haut édifice. Aujourd'hui, on désigne plutôt par le terme de *galetas* un logement misérable placé sous le toit, ou tout simplement un taudis quelconque. Mais dans tous les cas il s'agira soit d'un logement, soit d'une chambre (pour y vivre ou y dormir). Ce terme ne peut désigner l'espace non aménagé placé immédiatement sous le comble. L'expression de chez nous «chambre haute» ne convient pas mieux. Reste *grenier*, qui peut désigner tout aussi bien un mauvais logement sous le toit d'une maison – soit un *galetas* –, que l'étage placé immédiatement sous le comble et qui sert ordinairement de débarras plutôt que de logement. C'est donc bien le terme de *grenier* qui convient pour désigner ce que certains appellent la «chambre haute» ou le *galetas*: «Dans mon pays de Lorraine, on n'aime pas jeter les choses. Les *greniers* y sont remplis de débris inutiles et précieux, où l'on trouve de tout selon les besoins.» (Pierre Gaxotte*)

Quant à *bûcher*, il désigne, outre ses autres significations, l'endroit où l'on serre le bois de chauffage. Si ce bois est empilé sous les combles d'une maison, le *grenier*, en raison de l'usage qu'on en fait, se dira mieux alors *bûcher*. Enfin *comble*, qui désigne plus particulièrement l'ouvrage de charpente qui soutient la toiture d'une construction, s'emploie aussi parfois au pluriel pour désigner la partie la plus élevée d'un édifice: le feu a pris sous les *combles*.

«Lessiverie» et *buanderie*. – Autrefois on désignait par *lavanderie* le lieu où les lavandières lavaient leur linge. L'anglais a gardé ce terme dans une forme très contractée: *laundry*. On a eu employé parfois le terme de *laverie* en parlant de l'endroit d'une maison où se fait la lessive, mais jamais il ne fut fait usage du mot «lessiverie» que l'on entend dire en Suisse romande. C'est *buanderie* qu'il convient de dire aujourd'hui.

Vestibule, corridor, couloir, escalier. – La pièce qui se trouve à l'entrée d'un édifice ou d'un logement, et dans laquelle on pénètre pour accéder aux divers appartements ou aux diverses pièces, est un *vestibule*. S'il est petit, il peut être dit *entrée*, bien que ce terme soit assez vague. S'il est long et étroit, ce sera un *corridor* ou un *coulloir*: il habitait au cinquième, au fond du *corridor*. *Couloir* s'applique tout particulièrement à un très long passage comme on en trouve dans les écoles, les collèges et les casernes, et où le terme de *corridor* ne saurait convenir: «Enfin je les (les élèves) vis. Ils obstruaient le *coulloir* en désordre. Ils criaillaient, cancanaien.» Et plus loin: «Il devait y avoir de l'écho dans le *coulloir* où les moines, jadis, avaient psalmodié. Mon *allons!* roula sous les voûtes, et me revint, chargé de solennité.» (Paul Guth, *Le Naïf aux quarante Enfants*.) *Couloir* a encore le sens de passage pratiqué derrière les loges d'une

*) Notons que *mansarde* n'a pas le sens péjoratif donné à *galetas* et à *grenier*, et que cette sorte de chambre se caractérise par le lambrisage de ses parois.

salle de spectacle ainsi que celui de galerie qui avoisine la salle de séance d'une grande assemblée: les *coulloirs* du Palais Bourbon; les bruits, les intrigues de *coulloirs*. Quant à *galerie*, ce terme ne s'applique qu'à un couloir très spacieux d'un grand édifice.

Mais il est une expression chez nous, «*les corridors*», qui désigne tout ce que comprend la cage d'escalier. On parlera alors simplement d'*escalier*: «la concierge est dans l'*escalier*» comme nous avise la pancarte, connue de chacun, accrochée au pilastre de la rampe d'escalier. Il arrive aussi que l'expression «*les corridors*» ne désigne que le palier; on dira correctement: je l'ai rencontré sur le *palier* où nous nous sommes arrêtés pour bavarder un brin.

On notera que dans l'expression «la concierge est dans l'*escalier*», le mot *escalier* est au singulier. Trop souvent, ce mot est employé sans raison au pluriel chez nous. On dira ordinairement: ils se sont croisés dans l'*escalier*; l'*escalier* n'a pas été nettoyé depuis deux semaines. On ne parlera des *escaliers* d'une maison que si l'on entend désigner par là tous les *escaliers* qu'elle comporte: le grand *escalier*, l'*escalier* de service, etc. On dira les *escaliers* de la Butte, comme dans la chanson. Littré pourtant permettrait le pluriel quand il s'agit de désigner l'ensemble d'*escaliers partiels* qu'interrompent les paliers: «des *escaliers* des différents étages; courir dans les *escaliers*». Aujourd'hui le terme d'*escalier* désigne le plus ordinairement l'ensemble de tous les degrés d'une même cage d'*escalier*, alors que chaque partie comprise entre deux paliers successifs sera dite une *volée* dudit *escalier*. On préférera donc, pour reprendre l'exemple donné par Littré, «courir dans l'*escalier*». Enfin, *escalier*, pris au sens de marche, de degré, comme c'est le cas dans divers parlers régionaux, est à proscrire: il faut monter cinq *escaliers* pour atteindre la porte.

Reste la question de la prononciation de ce mot: on dit ès-ka-lié et non point ès-ka-yé. A preuve, la rime équivoquée suivante qui me revient en mémoire sans que je sache à qui l'attribuer... sinon à Hugo:

... cet *escalier*

Que la main d'un tiran gigantesque a lié.

On prononcera de même *soulier* (*sou-lié* et non *sou-yé*).

Pièce, salle et chambre. – Désignant autrefois aussi bien une pièce où l'on couchait qu'un cabinet de travail ou bureau, le terme de *chambre* ne s'applique plus aujourd'hui qu'à une pièce aménagée pour pouvoir y dormir: une *chambre à coucher*, une *chambre de bonne*, la *chambre des enfants, des parents*, une *chambre meublée* dite aussi *chambre garnie*. A quoi on ajoutera l'expression *garder la chambre* et l'emploi plus particulier de *chambre ardente*.

Cette définition souffre pourtant quelques exceptions. Premièrement la *musique de chambre* qui est composée pour être jouée dans une petite *salle* ou dans une réunion restreinte. Viennent ensuite quelques expressions du langage marin, qui a son vocabulaire particulier: la *chambre des cartes*, la *chambre de chauffe* et la *chambre d'embarcation* située à l'arrière d'une embarcation et destinée aux passagers. Plus un terme militaire qui prit une acceptation nouvelle lors de la dernière guerre: les sinistres *chambres à gaz*. Enfin, *chambre* est le nom donné judiciairement à toute assemblée régulièrement constituée.

tuée et, parfois, à la *salle* même où siègent ces assemblées : la *Chambre des députés*, la *Chambre des Communes* ou *Chambre basse*, la *Chambre des Lords* ou *Chambre haute*, la *Chambre correctionnelle*, la *Chambre des mises en accusation*, les diverses *Chambres de commerce*, la *Chambre de compensation* dite *Clearing House* à Londres, etc.

Malgré ces exceptions, une *chambre*, dans un logement, désigne exclusivement *la pièce où l'on couche*. Les autres pièces seront : la *salle à manger*, la *salle de séjour* (qui a très heureusement remplacé le terme anglo-saxon de *living room*), la *salle de bain* (ou de *bains*, orthographe moins courante, mais seule reconnue par l'Académie), la *salle d'eau* (salle de bain de moindre dimension), la *salle commune* d'une ferme où se tient habituellement la famille pour passer la veillée, etc. On dit bien d'ailleurs une *salle de musée*, une *salle de spectacle*, une *salle d'opération*, une *salle de danse*, une *salle d'étude*, une *salle d'armes*, une *salle d'attente*, la *salle des pas perdus*, etc.

La distinction entre *chambre* et *salle* est très nette. Mais, comme on désigne chez nous du mot *chambre* n'importe quelle pièce d'un appartement, la cuisine exceptée, quelques exemples ne seront pas superflus : «Dans sa *chambre*, la lampe pigeon éclaira des draps sans fraîcheur, le lit où une couverture de voyage tenait lieu de couvre-pieds.» (Henry de Montherlant, *Les Célibataires*.) «La *chambre* d'Alissa est au troisième étage. Au premier, le salon et la *salle à manger*; au second, la *chambre* de ma tante d'où jaillissaient des voix.» (André Gide, *La Porte étroite*.) «Je me trouvai donc tout naturellement seul avec Amélie à l'heure du thé, que nous prenions toujours dans la *salle commune*.» (André Gide, *La Symphonie pastorale*.)

Parlant d'un logement, on ne dira pas qu'il compte quatre *chambres*, mais quatre *pièces*. D'une façon moins académique on parlera aussi d'un «*trois pièces*», d'un «*quatre pièces*». *Pièce* est le terme général : «— Vous avez encore une autre *pièce*. C'était le bureau de M. Fornet.» (Paul Guth, *Le Naïf Locataire*.) Et, dans *La Condition humaine* d'André Malraux : «Dix minutes après avoir quitté Kyo, Katow, ayant traversé des couloirs, dépassé des guichets, était arrivé à une *pièce blanche*, nue, bien éclairée par des lampes-tempête.» Disons enfin qu'il peut se trouver dans un appartement une *pièce à tout faire*, dans laquelle se trouve le matériel nécessaire à la couture, à la lessive, au repassage et au nettoyage, ainsi qu'un établi de menuisier où peuvent se faire certaines petites réparations.

Volet, contrevent, persienne, jalouse et store. — Il convient de ne pas employer ces différents mots sans discernement. *Volet* désigne un panneau de bois plein ou de tôle, placé à l'intérieur d'une fenêtre pour réduire la lumière du jour. Si ce panneau est à l'extérieur, il peut se dire aussi *volet*, et ce terme devient alors synonyme de *contrevent*. Aux *contrevents*, percés souvent d'un seul petit jour en forme de cœur et qui permet mal l'aération, on préfère les *persiennes* dont l'assemblage, fixe ou mobile, de minces lames horizontales disposées en abat-jour donne entrée à l'air tout en rompant la lumière. C'est de *persiennes* que sont munies la plupart des fenêtres de nos maisons. Aujourd'hui, on trouve plus pratique l'em-

ploi du store qui se lève ou s'abaisse au moyen d'un cordon, d'un ressort, ou de toute autre mécanique. La *jalousie*, formée d'un assemblage de lattes de bois, désigne ce que l'on appelle plus communément un store ; ce n'est jamais un *contrevent*, ni même une *persienne*.

Marcel Volroy

En Hollande : l'école des forains

La foire, surgie hier soir de la nuit avec ses lumières et sa musique, était un monde enchanté, parfumé au caramel chaud.

Les forains devant leurs jeux multicolores séduisaient les clients. Près d'eux, des enfants lesaidaient. Leurs figures rondes et roses pâissaient sous la lumière crue. Mais ils riaient, assez fiers de leur rôle, comptaient les coups de carabine, distribuaient les anneaux, tendaient les lots.

Heures bien tardives pour des enfants. Mais aussi «leur» école ne commence qu'à dix heures le matin. Une école spéciale créée pour eux, enfants de forains, qui partout suivent leurs parents sur les grand-routes, et passent d'une ville à l'autre pendant la belle saison.

Et ce matin l'école les attend, à la lisière de la foire — ce matin toute froide et grise, baraques closes —, une longue et luxueuse voiture, attrayante comme une petite maison de campagne, et légèrement étrange aussi une roulotte, avec un peu de ce mystère que recèle toujours la vie nomade.

Il y a en réalité deux voitures. La «maison» de l'instituteur et sa remorque qui est l'école. L'unique salle de classe est longue, lumineuse. De chaque côté de l'allée centrale les petites tables appuyées aux baies. Un matériel scolaire flamboyant neuf. Bouquets et plantes partout. Des dessins de «kermis», bien entendu, et des animaux du cirque, puisque c'est le paysage familier des élèves. Des rideaux aux fenêtres. Une lampe à chaque bureau. Au fond l'estrade et le tableau noir. La femme de l'instituteur y faisait lire les petits. L'instituteur, derrière son bureau, au fond, faisait venir les enfants, un à un, expliquait, corrigeait.

«J'ai environ une vingtaine d'élèves en ce moment, dit M. Ladenstein, et c'est bien suffisant, bien que la classe puisse en contenir 24. La différence de niveau entre les enfants est trop grande. Il faut trop souvent s'occuper de chacun d'eux séparément.»

Inès, une petite blonde de six ans, vient pour la première fois à l'école. C'est la fille de l'homme-fusée. Elle a déjà voyagé dans toute l'Europe. Tony, dont le père a une baraque de tir, ne sait pas encore lire. Edith, une petite Allemande de treize ans, ne connaît pas d'autre langue que la sienne et les enfants regardent avec curiosité son livre d'arithmétique écrit en allemand «pour elle».

 Ein gutes Bild finden Sie
in der **GALERIE Ammann**
Einrahmungen und Vergoldungen
Neuengasse 17 Bern Tel. 90 900

«Ils viennent tous volontiers à l'école, ajoute M. Ladenstein. Ce sont habituellement de bons élèves, curieux et dociles. Mais n'est-ce pas, on a beau savoir, mieux que n'importe quel enfant, ce que c'est qu'une foire, il est dur de résister à l'appel de plaisirs toujours variés, toujours offerts, car c'est la coutume : les petits forains peuvent s'amuser à tous les jeux gratuitement.»

Aussi quand la grande roue, que l'on voit par la fenêtre de l'école, commence à tourner, beaucoup de regards s'y accrochent. La fille de l'instituteur, qui a douze ans, profite des mêmes richesses. Peu d'écolières sans doute ont autant de camarades qu'elle. L'école voyageant de foire en foire, dix jours ici, quinze jours là, renouvelle à chaque étape sa petite clientèle, qu'elle retrouvera au prochain voyage.

C'est parce que, dès la belle saison, les kermesses voyagent ainsi de ville en ville que les forains se sont inquiétés pour leurs enfants. Le travail scolaire régulier des quelques mois d'hiver semblait bien compromis par la vie errante de l'été. D'eux-mêmes ils eurent l'idée de l'école-autobus. Ils en tracèrent les plans, les firent contrôler par un architecte. Ils étaient prêts à en assumer tous les frais, ainsi que les émoluments de l'instituteur qu'ils avaient choisi, lorsque l'Etat prit le tout à sa charge. C'était la première école de ce genre en Hollande, et même en Europe.

Le rêve de M. Ladenstein c'est qu'il y en ait beaucoup d'autres, et aussi pour toutes les villes où les forains se groupent en hiver. Mme Ladenstein est institutrice aussi. Pendant l'hiver elle enseigne régulièrement, et tous deux font des cours du soir aux forains, dont beaucoup ne savent ni lire ni écrire.

Les journées de M. Ladenstein, chauffeur et instituteur, sont bien remplies : «Mais je ne voudrais changer ma vie pour rien au monde», dit-il. (Unesco)

Jacqueline Schwab

DIVERS

A l'Ecole normale des instituteurs

Récemment, l'Ecole normale des instituteurs avait l'honneur de recevoir Mme Monka-Stanikowa, envoyée à Porrentruy par le Bureau international d'éducation de Genève. Mme Monka, bénéficiaire d'une bourse de la Fondation Ford, assistante à la Faculté de pédagogie de l'Université de Varsovie, fait un voyage de plusieurs mois en Suisse et dans les Etats du Benelux.

Elle s'est vivement intéressée à notre séminaire jurassien, dont elle a partagé la vie durant deux jours, et notamment à la formation pratique et professionnelle de notre corps enseignant primaire et secondaire.

Après avoir visité en deux journées classes, ateliers et home, elle a pris contact avec la Communauté des élèves qui, par la voix de son président, Jacques Valley, lui a souhaité la bienvenue. Mme Monka s'est déclarée enchantée de son bref séjour en notre Ecole normale, l'intérêt de sa visite résistant, notamment, en ce que les études pédagogiques en Pologne sont en pleine réorganisation.

Dans un autre ordre d'idée, signalons que huit élèves de l'Ecole normale ont obtenu après examen le certificat que délivre la Société fédérale de musique aux élèves du cours A de musique de cuivre, donné depuis quelques années, régulièrement, par M. Montavon, professeur. Ce sont: Léchot G., Bot-

teron G., Schaller R., Juillerat Cl., Mertenat F., Duplain Ch., Boillat D., Bandelier A.

Enfin, durant la semaine du 23 au 28 février, tous nos normaliens ont émigré à Wengen où, en compagnie de leur directeur et de MM. Tschoumy et Wuest, professeurs, ils ont pratiqué avec la fougue qui leur est propre le beau sport du ski...

«Histoire du Peuple suisse», tome second

Nous croyons devoir rappeler aux membres du corps enseignant qui possèdent le tome premier de l'*«Histoire du Peuple suisse»*, de P.-O. Bessire, et notamment aux surveillants des bibliothèques scolaires, qu'ils peuvent se procurer le tome second de cette œuvre chez Mme P.-O. Bessire, à Moutier. Ils bénéficieront d'une remise de 2 fr. sur le prix du volume, remise accordée à tous les membres du corps enseignant par la Direction de l'instruction publique.

Commission jurassienne des moyens d'enseignement

7^e Prix littéraire de l'Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse

Le Comité romand de l'OSL, toujours plus soucieux d'obtenir des textes de valeur, organise, avec l'appui financier d'un mécène lausannois, un 7^e Prix littéraire offert à tous les écrivains de langue française.

Conditions du concours

- 1^o Les textes doivent être des œuvres inédites. Les traductions et adaptations ne sont pas admises.
- 2^o Le choix du sujet est libre. La valeur éducative du récit aussi bien que sa valeur littéraire entrent en jeu dans les appréciations du jury.
- 3^o Les manuscrits auront de 800 à 900 lignes dactylographiées, format commercial.
- 4^o Les envois seront anonymes, accompagnés d'une devise reproduite sur une enveloppe contenant le nom et l'adresse de l'auteur.
- 5^o Les textes seront adressés en trois exemplaires à F. Rostan, chemin de Bellevue 30, Lausanne (Suisse), avant le 31 août 1959.
- 6^o Le jury, présidé par Maurice Zermatten, homme de lettres, jugera sans appel.
- 7^o Il sera décerné trois prix aux auteurs des meilleurs textes dignes d'être publiés, soit :
 - a) un premier prix de 600 francs;
 - b) un deuxième prix de 500 francs;
 - c) un troisième prix de 400 francs.
- 8^o Les manuscrits primés deviennent propriété exclusive de l'OSL et seront publiés en édition illustrée par les soins du Secrétariat central.
- 9^o Les récits non retenus seront retournés à leurs auteurs.
- 10^o Les auteurs participant à ce concours littéraire s'engagent à accepter les conditions ci-dessus.

Lausanne, le 1^{er} mars 1959

Le président du Comité romand OSL: *F. Rostan*

BIBLIOGRAPHIE

Jean Tourane, De la Basse-Cour à la Forêt. Un portefeuille comprenant 20 photographies d'animaux, en noir, sur planches 38×49 cm., avec un commentaire de Berthe Minne, inspectrice des écoles maternelles de la Seine. Editions Delachaux & Niestlé S. A., Neuchâtel. Fr. 46,50.

La maison Delachaux & Niestlé a eu l'idée originale de présenter, en portefeuille, 20 photographies grand format d'animaux qui seront appréciées lors des leçons de choses, de sciences naturelles ou, chez les plus petits, à l'heure de la belle histoire, récompense de la semaine. Ces photographies auront une autre mission encore, et qui n'est pas à négliger, celle d'orner de sujets vivants les murs de la classe.

Le lapin, oreilles dressées, la mère poule et sa couvée, le hérisson fureteur, la chèvre, ses biquets, le furet à l'écoute, l'écureuil, le choucas surgissent de la page blanche avec un grand accent de vérité. Les six petits canards qui s'élancent sur l'eau brillante racontent, à eux seuls, toute une histoire.

Le photographe a voulu que ses sujets révèlent des expressions, des attitudes et des situations propres au monde animal. Sur ce troisième objectif, on pourrait lui reprocher l'un ou l'autre rapprochement quelque peu artificiel.

Un commentaire de Berthe Minne, inspectrice des écoles maternelles de la Seine, présente les buts de Jean Tourane qui prétend, par ses clichés suggestifs, créer le climat grâce auquel «l'enfant, stimulé, soutenu, inspiré par l'image, invente, raconte, suppose».

Cet ouvrage, en définitive, est à recommander chaleureusement. Le prix paraîtra-t-il trop élevé? Non, vu la qualité des images et le soin de leur présentation.

R. P.

Pour nos bibliothèques scolaires

Avant de vous présenter une nouvelle série de livres récemment parus et dignes de figurer dans nos bibliothèques scolaires, je voudrais remercier ici les collègues qui ont bien voulu me faire part de leur intérêt à lire ces modestes chroniques. Je suis heureux de pouvoir être utile à quelques-uns et demeure volontiers à leur disposition s'ils ont besoin d'autres renseignements dans le domaine de la littérature à l'usage de nos élèves. Ceci dit, voyons un peu les nouveautés qui se sont amassées sur ma table depuis quelques mois.

Aux Editions Magnard (Paris), dans la très belle Collection Fantasia, M. Léonce Bourliaguet, inspecteur d'école en même temps qu'écrivain et conteur talentueux, vient de voir couronné du Prix Fantasia 1958 son dernier ouvrage, «Les Compagnons de l'Arc», une histoire aussi charmante que captivante, que liront avec le plus vif plaisir nos garçons et nos filles de 12 à 15 ans. (Rappelons que M. Bourliaguet, qui fut lauréat du Prix enfance du monde 1956, est également l'auteur de «Pouk et ses Loups-Garous» que je vous recommande chaude-

ment et qui fera passer de belles heures à nos jeunes lecteurs.) Dans la même collection, remarquablement présentée et délicatement illustrée en couleurs, voici encore «Maraouna du Bambassou», une très prenante et très émouvante aventure africaine de René Guillot, un des maîtres de la littérature pour la jeunesse. Ce n'est pas la première fois que le nom de René Guillot figure dans ces chroniques. Ceux qui ont eu la chance de faire connaissance avec «le Kipling français» voudront lire et faire lire «Maraouna du Bambassou». Ils seront bien inspirés en offrant aussi, à leurs jeunes lecteurs, les «Contes des Mille et Une Bêtes», du même auteur. J'en ai lu en classe à plus d'une reprise pour la plus grande joie de mes élèves. Et «La Classe volante», d'Erich Kästner, la connaissez-vous? C'est aussi chez Magnard qu'elle est parue, dans la jolie collection Azur. A mon avis, ce livre est un petit chef-d'œuvre. L'auteur, avec tendresse et humour, nous fait vivre, dans un collège d'Allemagne, une aventure tout à la fois dramatique et étonnamment gaie, qui enchantera garçons et fillettes. Excellent, je vous l'affirme.

Dans la célèbre Collection Rouge et Or, bien connue en Suisse (et non moins appréciée), quelques nouveautés éveilleront de nombreux échos dans les coeurs juvéniles. La série «Dauphine» (à 6 fr. l'exemplaire) vient de sortir «Les Robinsons de la Nuit», de Véronique Day, une aventure souterraine angoissante mettant en scène un groupe d'enfants surpris par un glissement de terrain, et «Dix Contes de Grimm» qui feront le bonheur de nos benjamins. Quant à la série «Souveraine» (à 8 fr. 35) qui compte déjà une centaine de titres alléchants, elle nous offre: «Le Chant du Coquillage» (traduit du suédois), qui fera rêver nos grandes filles par son côté sentimental et les tiendra en haleine par son intérêt et son exotisme; garçons et filles, dès 13 ans, pourront lire la captivante aventure de Florence et de Claudio, les jeunes héros du «Pays perdu», de Cécile d'Argel. Ils se passionneront à ce récit vivant, où le mystère, le danger, l'angoisse et l'émotion, unis avec talent, font l'attrait d'une affaire d'espionnage et de voyage interplanétaire qu'ils n'oublieront pas de si tôt.

Henri Devain

MITTEILUNGEN DES SEKRETARIATES,



COMMUNICATIONS DU SECRETARIAT

Schulheim Rossfeld, Bern

Vom 23. bis 28. Februar 1959 sind 11 Beiträge von insgesamt Fr. 545.35 eingegangen. Sammelergebnis bis 28. Februar: Fr. 71 753.02.

Einzahlungen erbeten auf Postcheckkonto III 107, Bernischer Lehrerverein, Bern (Schulheim Rossfeld).

Sekretariat des BLV

Kantonalvorstand des Bernischen Lehrervereins

Sitzung vom 31. Januar 1959

1. Rechtsschutz, Rechtsauskünfte. Die Versicherungskasse hat das Gesuch eines Kollegen um vorzeitige Pensionierung abgelehnt. Hingegen ist sie bereit, eine Umschulung finanziell zu unterstützen. – Eine von einem Mitglied der Schulkommission beleidigte Kollegin erhielt vor Gericht Satisfaktion. – Eine Lehrerin machte die Schulkommission auf die schweren Unkorrektheiten eines Stellvertreters aufmerksam. Da die Kommission nicht einschritt, wurde sie von der Kollegin öffentlich kritisiert. Die Lehrerin wurde hierauf wegen übler Nachrede eingeklagt, erhielt jedoch vor Gericht volle Satisfaktion. Der Stellvertreter (Nichtmitglied) wurde inzwischen wegen sittlichen Vergehen verhaftet. – Der Fall eines von der Dorfbevölkerung heftig kritisierten Lehrers erwies sich nach gründlichen Aussprachen mit den Beteiligten als masslos aufgebaut. Der Inspektor nimmt eindeutig Partei für den Lehrer und verlangt, dass die Schulkommission den Eltern ins Gewissen redet. –

Foyer du Rossfeld, à Berne

Du 23 au 28 février 1959 nous avons reçu 11 versements représentant un montant de Fr. 545.35. Résultat de la collecte au 28 février: Fr. 71 753.02.

Prière d'effectuer les versements au compte de chèques postaux III 107, Société des instituteurs bernois, Berne (Foyer Rossfeld). Secrétariat de la SIB

Comité cantonal de la SIB

Séance du 31 janvier 1959

1. Assistance judiciaire et renseignements juridiques. La caisse d'assurance a refusé la demande de retraite prématurée d'un collègue. Par contre, elle est prête à le soutenir financièrement dans son changement de profession. – Une collègue qui avait été injuriée par un membre de la commission d'école a obtenu pleine satisfaction devant le tribunal. – Une maîtresse a rendu attentive la commission d'école aux agissements répréhensifs d'un remplaçant. La commission n'intervenant pas, la collègue la critiqua publiquement. Poursuite pour diffamation, elle finit par recevoir pleine satisfaction. Le remplaçant a été condamné depuis pour attentat à la pudeur. – Les critiques élevées contre un instituteur par la population d'un village se sont avérées – après de longs pourparlers avec les intéressés – comme étant extrêmement exagérées. L'inspecteur prend nettement parti pour l'instituteur et demande que la commission d'école mette les parents devant leur responsabilité. – Au vu de

Seit längerer Zeit herrschende Spannungen veranlassten die Kommission einer städtischen Mittelschule zu drakonischen Massnahmen gegenüber dreier Kollegen. Der Kantonalvorstand hofft, durch weitere Verhandlungen zu einer befriedigenden Lösung zu gelangen. Seitens aller Interessierten ist grösste Zurückhaltung angezeigt. – Ein pensionierter Lehrer, der wegen provisorischer Wiederaufnahme des Schuldienstes von der Lehrerversicherungskasse reaktiviert worden war, hat seinen Rekurs vor der Rekurskommission gewonnen. Die Begründung steht noch aus. – In einer Stadt wurde ein Lehrer wegen sittlichen Verfehlungen im Amte eingestellt und hernach zu einer bedingten Gefängnisstrafe verurteilt. Der Kantonalvorstand vertritt die Meinung, dass in derartigen Fällen im allgemeinen ein zeitweiliger oder definitiver Berufswechsel, in leichteren Fällen zumindest ein sofortiger Stellenwechsel am Platze ist. Die Wahl einer teils durch wiederholte Nachlässigkeiten, teils durch die Gegnerschaft von Eltern in ihrer Stellung gefährdeten Lehrerin an eine andere Stelle hat die entstandenen Schwierigkeiten gelöst. – Ein Kollege wurde u. a. infolge zahlreicher Nachlässigkeiten nicht wiedergewählt. Die Schulkommission hat es unterlassen, ihn in den letzten Jahren in aller Form zu verwarnen. Weitere Verhandlungen finden nach Ablauf der Anmeldefrist statt.

2. **Darlehen, Unterstützungen.** Ausbildungsdarlehen von je Fr 1000.— mit gleichem Antrag an den SLV, an den Sohn einer Arbeitslehrerin, die aus gesundheitlichen Gründen ihre Klassen aufgeben muss, sowie an einen Seminaristen. Unterstützung von je Fr. 330.— BLV und SLV pro 1959 zugunsten eines älteren Kollegen ohne Rente. Fr. 300.— aus dem Hilfsfonds als einmalige Zuwendung an eine pensionierte Lehrerin, die infolge Krankheit in finanzielle Bedrängnis geraten ist.
 3. **Lehrermangel, Aufnahmen in die Seminarien.** Die Zahl der Anmeldungen in die Lehrerseminarien ist erfreulich. Der Kantonalvorstand dankt allen Kollegen, die auf seinen Aufruf hin tüchtige Schüler zur Anmeldung ermuntert haben. Der Nachholbedarf ist auch durch die starken Patentierungsjahrgänge 1960–62 nicht voll gedeckt. Wenn irgend möglich sollte Hofwil nochmals vier Klassen aufnehmen können. Anderseits scheint der Zeitpunkt gekommen zu sein, wo wieder vermehrt auf eine Qualitätsauslese auszugehen ist.
 4. **Besoldungsfragen.** Einzelne Kollegen wurden in der Anwendung von Art. 36c LBG (Abgelegenheitszulagen) beraten. Das von der Erziehungsdirektion ausgearbeitete Punktesystem lässt keinerlei willkürliche Auslegung und Bewertung zu.
 5. Die dezentralisierten **Konferenzen der Sektionspräsidenten und-kassiere** finden im Februar und März statt. Traktanden: Aufnahmen und Mutationen, Einzug der Beiträge, Betreuung gefährdeter Mitglieder, Behandlung des obligatorischen Themas, der Lehrermangel und seine Folgen, Subventionen an Schulhäuser und Lehrerwohnungen usw.
 6. Zu den **Naturalieneinschätzungen** beantwortet das Sekretariat laufend Anfragen. Grössere Anstände sind keine gemeldet worden.
 7. **Verschiedenes.**
 - a) Die Erziehungsdirektion wird wieder ein Gesuch um *Subventionierung* der jährlich zunehmenden *Jugendbuchbeilagen* des Schulblattes gerichtet.
 - b) Der Leitende Ausschuss ist damit einverstanden, folgende *Schulblätter* ausfallen zu lassen: 28. März, 11. April, 11. und 25. Juli, 8. August, 3. und 10. Oktober, 26. Dezember sowie 2. und 9. Januar 1960. Er genehmigt auch einen *Separatabzug* des demnächst erscheinenden Artikels über Peter Dubach, Primarlehrer, 1791–1865, hauptsächlich zur Abgabe an junge Lehrer.
 - c) Der *Schulreiseführer* wird von der Pädagogischen Kommission auf diesen Frühling herausgegeben.
 - d) Zwei Kantonalvorstands-Mitglieder berichten über die *Tagung über Elternschulung* vom 10. Dezember 1958.
 - e) Ein neuer Fall des eventuellen *Missbrauchs der Stellvertretungskasse* wird untersucht.
 - f) Eine Anfrage des SLV betr. *Hilfe an die brandgeschädigte Bündnergemeinde Maladers* bedarf weiterer Abklärung.
- dissensions graves remontant assez loin, la commission d'une école moyenne citadine a cru devoir recourir à des moyens draconiens envers trois collègues. Le Comité cantonal n'a pas perdu tout espoir que de nouvelles tractations aboutissent à une solution satisfaisante. La plus grande retenue est de mise de la part de tous les intéressés. – Un instituteur retraité qui avait été réactivé par la caisse d'assurance pour cause de reprise provisoire des fonctions a gagné son recours devant la commission de recours. La motivation n'est pas encore connue. – Dans une ville, un instituteur a été suspendu dans ses fonctions, puis condamné à la prison avec sursis, pour attentats à la pudeur commis sur ses élèves. Le Comité cantonal est d'avis qu'en règle générale, dans des cas de ce genre, un changement de profession temporaire ou définitif, ou tout au moins, dans des cas peu graves, un changement immédiat de poste est indiqué. – La nomination dans une autre commune d'une collègue menacée à cause de ses négligences répétées et de l'antagonisme de parents a mis fin aux difficultés survenues. – Un collègue n'a pas été réélu par suite de nombreuses négligences. La commission d'école a omis de l'avertir en toute forme au cours de ces dernières années. Après le délai d'inscription, d'autres négociations auront lieu.
2. **Prêts et secours.** Prêt pour études de Fr. 1000,— (avec proposition du même montant à la SSI) au fils d'une maîtresse d'ouvrages qui, pour des raisons de santé, doit abandonner ses classes, ainsi qu'à un normalien. – Secours de Fr. 330,— SIB et SSI pour 1959, en faveur d'un collègue âgé, sans pension. Fr. 300,— du fonds de secours à une maîtresse retraitée se trouvant dans une situation précaire pour cause de maladie.
3. **Pénurie d'enseignants, admissions aux écoles normales.** Le nombre des inscriptions dans les écoles normales est très réjouissant. Le Comité cantonal remercie tous les collègues qui, donnant suite à son appel, ont encouragé des élèves capables à s'inscrire. Les nombreuses lacunes ne seront pas comblées par les fortes volées de 1960–62. Hofwil devrait admettre – si possible – encore une fois 4 classes. D'autre part, le moment paraît être venu où l'on doit de nouveau songer à n'accepter que les plus qualifiés.
4. Quelques collègues ont été renseignés quant à l'application de l'art. 36c LTCE (*allocations d'éloignement*). Le système élaboré par la Direction de l'instruction publique ne permet aucune interprétation et taxation arbitraire.
5. Les **conférences décentralisées des présidents et caissiers de section** ont lieu en février et mars. Tractanda: Admissions et mutations, encasement des cotisations, assistance de collègues menacés, traitement du thème obligatoire (prolongation des études normaliennes?), pénurie d'enseignants et ses conséquences, subventions aux bâtiments d'école, etc.
6. Le secrétariat répond aux questions posées concernant **l'estimation des prestations en nature**. Aucune difficulté importante ne nous a été signalée.
7. **Divers.**
 - a) Une demande de subvention est de nouveau adressée à la Direction de l'instruction publique pour la bibliographie critique des lectures pour la jeunesse parue dans l'*«Ecole bernoise»*.
 - b) Le Comité cantonal est d'accord de supprimer les numéros suivants de l'*«Ecole bernoise»*: 28 mars, 11 avril, 11 et 25 juillet, 8 août, 3 et 10 octobre, 26 décembre ainsi que 2 et 9 janvier 1960. Il approuve également un tirage à part de l'article qui paraîtra prochainement sur Peter Dubach, instituteur, 1791–1865, spécialement en vue de la distribution aux jeunes collègues.
 - c) Des recommandations concernant les courses d'école seront publiées au printemps par la Commission pédagogique de l'ancien canton.
 - d) Deux membres du Comité cantonal rapportent sur la séance concernant l'éducation des parents qui a eu lieu le 10 décembre 1958.
 - e) Un nouveau cas éventuel d'abus de la caisse de remplacement est examiné.
 - f) Une demande de la SSI concernant l'aide à la commune grisonne de Maladers, gravement atteinte par un incendie, sera examinée plus à fond.

- g) Von den zwei Varianten des grundsätzlich schon beschlossenen Beitrages zur *Verhinderung der Fernsehreklame* wird die kurzfristigere gewählt.
- h) Das Schreiben einer Jurassier Sektion betr. die *künstliche Vorbereitung auf die Sekundarschule* durch eine Privatschule wird an die zuständige Pädagogische Kommission weitergeleitet. Die Erziehungsdirektion wird auf dem laufenden gehalten.

Nächste Sitzung: 7. März.

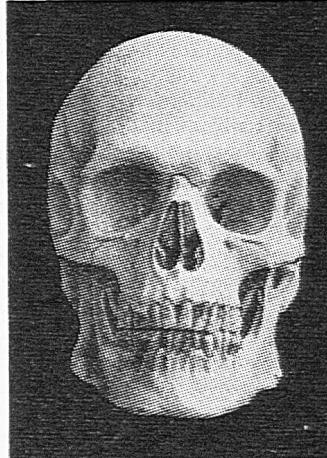
Der Zentralsekretär: Rychner

- g) Des deux variantes de la contribution déjà accordée en principe pour empêcher la propagande commerciale par la télévision, le Comité cantonal choisit celle de la durée la plus brève.
- h) Une lettre d'une section jurassienne concernant la préparation artificielle à l'école secondaire par une école privée est transmise à la Commission pédagogique compétente. La Direction de l'instruction publique sera mise au courant.

Prochaine séance: 7 mars 1959.

Le secrétaire central: Rychner

Helft dem PESTALOZZIDORF! Übernehmt Patenschaften!



Menschenkundliches Anschauungs- u. Demonstrationsmaterial

Natürliche und künstliche **Menschenknochen**, **Torso-Modelle** und weitgehend alle Extremitäten.

Tabellen: Skelett, Muskulatur, Blutkreislauf, Nervensystem, Innere Organe, Auge, Ohr, Herz, Zähne, Verdauungssysteme, Atmungssysteme, Lymphgefäßsystem, Kopf und Kehle, Haut und Zunge, Niere, Beckenorgane, Brust und Bauchorgane, Blutdrüsen der Menschen usw.

Farb-Dias: Zelle und Gewebe, Muskulatur, Blutgefäßsystem, Verdauungs- und Ausscheidungsorgane, Drüsen, Nerven und Sinnesorgane, Fortpflanzungszellen des Menschen, Erste Hilfe bei Unglücksfällen, Medizin «Der menschliche Körper».

Lehrmittel AG, Basel

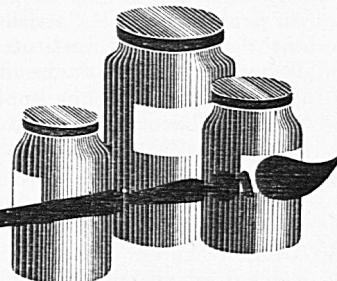
Grenzacherstrasse 110
Telephon 061 - 32 14 53

Physik Chemie Zoologie Botanik Geographie Geschichte Wandbilder
Farb-Dias Projektoren Mikroskope SSL Vertriebsstelle des Schweiz. Schullichtbildes



Leuchtende Töne

von grösster Farb- und Deckkraft in handlichen Gläsern für Grossverbrauch.



Talens & Sohn A.G., Olten

Musikinstrumente und Noten



Versand überallhin

Musikbücher
Blockflöten
Violinen
Radios
Gramophone
Schallplatten

Günstige Gelegenheit

zur Ergänzung Ihrer Privat- und Schulbibliothek. Ich verkaufe mein Lager zu antiquarischen Preisen.

Adolf Fluri, Bern-Breitenrain, Rodtmattstr. 87,
3. Stock rechts, Telephon 031 - 891 83.

Gepflegte Möbel und Wohnausstattungen

Polstermöbel
Vorhänge

E. Wagner, Beck

Kramgasse 6, Telephon 23470

Bieri-Möbel
seit 1912 gediegen, preiswert
Fabrik in **RUBIGEN** b/Bern
In Interlaken: Jungfraustrasse

Alle Bücher
Buchhandlung
Scherz



Bern, Marktgasse 25, Telephon 031 - 2 39 05
Grosses Lager. Gute Bedienung
Prompter Bestellservice

Der Einkauf
bei der
MIGROS
hilft Ihnen
besser leben!



Anliker

INNENEINRICHTUNGEN

Unsere Stangenbibliothek ist dekorativ, praktisch und bietet Ihnen unbeschränkte Verwendungs- und Kombinationsmöglichkeiten.

Langenthal, Fabrikausstellung, (063) 21227 Bern, Gerechtigkeitsgasse 73, (031) 2 83 72

Frühlingsferien
in Schönried?

Das Ferienheim des Amtes Fraubrunnen in Schönried b. Gstaad steht Ihnen in der Zeit vom **30. März bis 5. April 1959** zu günstigen Bedingungen zur Verfügung (Familien mit Kindern Spezialpreise).

Über Ostern (26.-30. März) sind nur noch Schlafplätze in den Massenlagern frei. Auskunft und Anmeldungen bei H. R. Marinet, Sekundarlehrer, Fraubrunnen, Tel. 031 - 69 03 69.

BUCHBINDEREI
BILDER-EINRAHMUNGEN

Paul Patzschke-Kilchenmann
Bern, Hodlerstrasse 16
(ehem. Waisenhausstrasse)
Telephon 3 14 75



Herren- und Knabenkleider



Eigenfabrikation

von der Wolle

bis zum Kleid

deshalb vorteilhafter

Verkauf: Wasserwerksgasse 17 (Matte), Bern Telephon 2 26 12

Zum Schulbeginn empfehlen wir das bewährte

Klassentagebuch EICHE

Preis Fr. 3.60

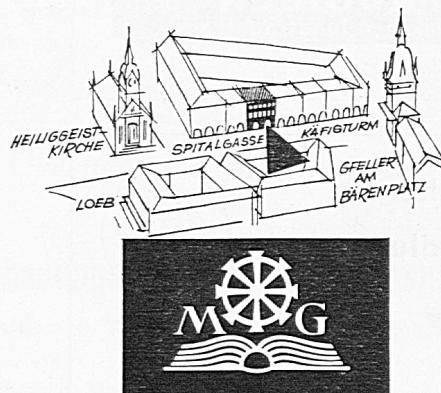
ERNST INGOLD & CO. HERZOGENBUCHSEE

Das Spezialhaus für Schulbedarf

Fabrikation und Verlag

Was für Bücherwünsche haben Sie?

Wussten Sie, dass Sie bei uns eine grosse und vielseitige Auswahl finden? Ein Telefon oder eine Karte - und wir schicken Ihnen die gewünschten Bücher zur Ansicht. Mit Vergnügen eröffnen wir auch Ihnen eine Rechnung.



Buchhandlung Müller-Gfeller
Bern, Spitalgasse 26, Telephon (031) 3 34 22/23



Verlangen Sie unverbindlich
die Referenzliste und den Katalog bei:

Hector Egger AG
Herag

Langenthal BE Telephon 063 - 2 33 55

Zweigbetrieb in Oberriet SG
Telephon 071 - 7 81 37

Filiale in Brig

Vorfabrizierte, zerlegbare

Schulpavillons System Herag

in diversen Ausführungen

solid, gut isoliert, rasch montiert,
günstig im Preis

